

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151029-2015_B535-DE
Date de télétransmission : 05/11/2015
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B535

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Approbation de la convention cadre 2016-2018 avec le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

05_5_03

BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Roger PELLENC

Co-rapporteur : Jean-David CIOT

Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Enseignement supérieur et recherche

Objet : Approbation de la convention cadre 2016-2018 avec le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'approuver le projet de convention-cadre pluriannuelle 2016-2018 entre la Communauté du Pays d'Aix et le Conservatoire national des Arts et métiers – CNAM intitulée « **Actions et développement du CNAM en Pays d'Aix** » qui a pour but de développer des actions de formations originales sur le territoire du Pays d'Aix destinées à mieux répondre aux besoins des entreprises.

Le montant du partenariat s'élèvera à 300 000 € maximum par an pris en charge à parts égales par les deux parties. La participation financière de la CPA s'élève donc à 450 000 € sur la durée de la convention-cadre.

Exposé des motifs :

Face à la situation économique et sociale qui n'épargne pas le Pays d'Aix, des dispositifs originaux doivent être mis en œuvre pour favoriser l'emploi et l'insertion. Ces dispositifs doivent s'adapter à la particularité du tissu économique du territoire.

Les entreprises locales rencontrent d'importantes difficultés pour recruter les compétences dont elles ont besoin. La formation est une des réponses majeures à apporter pour mieux répondre aux besoins des entreprises, accroître la performance de la main d'œuvre et faciliter la création d'emplois durables.

Afin de mieux répondre aux évolutions techniques de notre époque et faciliter l'adaptation aux nouveaux outils et process de production, toute personne, tout au long de la vie, à différentes étapes de sa carrière professionnelle, doit pouvoir enrichir ses propres compétences et en acquérir de nouvelles en favorisant l'accès des salariés à d'autres champs professionnels.

Dans son Plan d'Aménagement et de Développement Durable - PADD, à partir d'un diagnostic précis, la CPA a fixé ses objectifs en matière de soutien à l'activité économique et à l'emploi pour les prochaines années. Il fixe un rythme de création de 2000 emplois par an. Convaincue de la nécessité de développer tout mode de formation pour servir l'économie locale, la CPA a fixé un cap concernant l'enseignement supérieur sur le territoire notamment en participant de façon très significative à l'opération Campus d'Aix-en-Provence et aux CPER successifs notamment au Contrat de Plan 2015-2020 au côté de la Ville d'Aix-en-Provence.

Le nouveau cadre législatif entré en vigueur avec la loi du n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la *Formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale*, impacte de façon très sensible les obligations des entreprises, ainsi que la collecte des financements confiée aux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) et leur répartition. Cette loi ne sera pas sans incidence sur le fonctionnement des organismes de formation et les pratiques.

Pour mettre en œuvre des actions destinées à répondre à ses objectifs, la Communauté du Pays d'Aix a choisi de s'appuyer sur l'extraordinaire richesse des établissements de formation de son territoire. Parmi ceux-ci le Conservatoire national des arts et métiers – CNAM présent depuis plus de 40 ans sur Aix-en-Provence, occupe une place de premier rang auprès des entreprises grâce à son histoire de plus de deux siècles, ses valeurs et son rayonnement nationalement reconnus. Le CNAM reste un établissement public de référence dans le domaine de la promotion sociale supérieure, avec des valeurs fortes axées sur la reconnaissance du mérite et l'égalité des chances.

Le CNAM, en pleine mutation, souhaite amplifier ses actions sur le Pays d'Aix pour mieux correspondre aux besoins et optimiser les compétences et savoir-faire des entreprises locales autour des trois axes principaux :

- la formation professionnelle tout au long de la vie
- la recherche technologique et l'innovation
- la diffusion de la culture scientifique et technique.

Le CNAM en région PACA, qui accueille près de 2000 élèves de tous âges représentant 150000 heures stagiaires, déploie une offre de formations très diversifiée avec près de 70 certifications retenues dans un "catalogue" national disponible de plus de 400 formations

à la fois techniques, scientifiques et dans les domaines de la gestion, la comptabilité et du management.

Parmi ces formations aujourd'hui déployées sur la région PACA, plusieurs actions importantes font référence au titre de la promotion sociale (accès à un niveau de qualification supérieur en cours de carrière) ; la formation continue au service des entreprises pour accompagner leur modernisation, le développement des TPE, l'alternance, la promotion sociale des jeunes et la diffusion de la culture scientifique (participation à des événements de promotion des sciences et technologies).

La convergence des objectifs poursuivis par les deux parties conduit à développer dans le cadre d'un partenariat privilégié un programme d'actions en commun qui fait l'objet de la présente convention cadre 2016-2018 sous le titre « **Actions et développement du CNAM en Pays d'Aix** »

Objet de la convention cadre

La convention-cadre a pour objet de définir le contenu et les modalités du partenariat entre l'association de gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers - AGCNAM et la Communauté du Pays d'Aix pour la période 2016-2018.

Contenu de la convention cadre

Le CNAM en profonde mutation, a choisi de revoir son implantation et le déploiement de son offre de formation et de service sur le territoire du Pays d'Aix. Il doit réinventer le financement de la promotion sociale et créer de nouvelles formations en réponse aux besoins des filières prometteuses en termes d'emploi et des filières d'excellence du territoire.

Historiquement installé à Aix-en-Provence au sein de ParisTech arts et métiers (ENSAM), le CNAM est en recherche d'un lieu de déploiement de ses activités plus adapté au plus près des entreprises qui constituent à la fois ses cibles clients et un vivier d'enseignants et de personnes expertes. Cette proximité crée des liens permanents très riches et porteurs de rapprochement et de projets innovants. Elle est également une condition favorisant pour obtenir une plus forte implication des dirigeants et salariés dans l'expression des demandes et la mise en œuvre des formations.

De son côté, la CPA, très engagée dans le domaine du soutien et du développement des entreprises très caractéristiques du Pays d'Aix, a clairement défini des orientations générales de son intervention pour maintenir sur le territoire communautaire l'excellence des enseignements et de la recherche, pour favoriser le recrutement des compétences recherchées par les entreprises notamment les TPE et offrir des perspectives d'emplois durables à nos populations.

L'objectif principal poursuivi par le Pays d'Aix dans le soutien qu'il apporte au CNAM est de diversifier l'offre de formations supérieures présentes sur son territoire en favorisant un développement du CNAM : Développement économique des entreprises et de l'emploi

mais aussi de l'alternance, participation aux grands projets Cité des énergies, French Tech, Cap Horizon-Henri Fabre, etc.

Trois objectifs partagés par les deux institutions sont poursuivis :

➤ **Soutenir la croissance économique : entrepreneuriat et emploi**

Pour maintenir l'attractivité du territoire et la dynamique entrepreneuriale, il convient de renforcer l'usage du dispositif ARDAN (Action régionale pour le développement d'activité nouvelle) du CNAM au bénéfice des TPE du territoire et de soutenir la dynamique entrepreneuriale dans les filières prometteuses en termes d'emploi telles que l'artisanat, l'attractivité touristique, les services à la personne. A titre indicatif, un objectif de 200 entreprises accompagnées a été fixé à horizon 2018 (elles n'étaient que de 19 en 2014)

➤ **Créer les formations professionnelles nécessaires au développement des entreprises dans les filières d'excellence du Pays d'Aix et de la métropole.**

Pour fournir aux filières d'excellence du territoire les personnels qualifiés dont les entreprises anciennes ou en devenir ont besoin mais aussi en réponse aux attentes des cadres, il convient de renforcer la promotion sociale et prenant en compte les nouvelles règles dictées par la loi sur la formation professionnelle de 2014.

L'objectif cible, en matière d'élévation en compétence des actifs par la promotion sociale appelée aussi le « passage cadre » très recherché par une catégorie d'employés, est de rester au niveau atteint en 2014 (650 élèves) qui est remis en cause en raison de la baisse des aides régionales. Il s'agit de maintenir au moins la même activité.

Le numérique et la filière « énergie » seront particulièrement pris en compte dans ce programme ainsi qu'une offre de stages courts spécialement conçues en réponse aux besoins des entreprises du territoire.

➤ **Proposer un accès à l'enseignement supérieur aux bacheliers professionnels du CFA du Pays d'Aix.**

L'alternance est une voie de formation et d'insertion professionnelle reconnue et soutenue par le Pays d'Aix comme en témoigne la récente décision de construction du nouveau CFA au cœur de la zone d'activités d'Aix-en-Provence au profit des jeunes et artisans du territoire. L'alternance est une réponse à l'échec scolaire des jeunes qui ne se retrouvent pas dans le système éducatif. En prenant appui sur les formations existantes et sur le savoir-faire et les compétences de l'équipe éducative du CFA, il convient de développer de nouvelles formations plus qualifiantes adaptées aux besoins

des entreprises et aux attentes des jeunes qui verront ainsi s'ouvrir des perspectives inédites de formations dans le supérieur au sein du CFA du Pays d'Aix.

Dès 2016, une formation d'Assistant de gestion – Attaché commercial – titre RNCP de niveau III, sera mis en place. C'est une première initiative qui ouvrira la voie à d'autres formations étroitement liées aux enseignements dispensés au CFA.

Parallèlement aux actions menées, le CNAM participera à la réflexion et à la configuration d'un pôle de l'alternance en Pays d'Aix en lien avec le futur CFA.

Ces objectifs se déclinent en actions détaillées dans les annexes de la convention cadre

Durée de la convention : La convention est conclue pour une première période de 3 ans de 2016 à 2018 et prend effet à compter de sa signature.

Engagements des parties

Le CNAM s'engage à :

- Déployer une nouvelle offre de formation et de service, parmi l'offre CNAM, adaptée aux besoins des entreprises et individus du Pays d'Aix :
- Développer l'usage du dispositif ARDAN – Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles - au bénéfice des TPE du Pays d'Aix.
- Développer une culture de l'entrepreneuriat et le désir d'entreprendre en déployant les outils de positionnement expérimentés du CNAM.
- Soutenir l'élévation en compétences des actifs par la promotion sociale et le passage cadre via la création d'une antenne CNAM au plus près des salariés de la zone d'activités d'Aix-en-Provence.
- Développer de nouvelles formations visant à soutenir les filières d'excellence du territoire (Numérique, énergie, etc.).
- Préfigurer un « pôle alternance du Pays d'Aix » en implantant une antenne CNAM au sein du CFA du Pays d'Aix.
- Créer des formations en alternance dans 2 des 3 filières métiers du CFA du Pays d'Aix.

La CPA s'engage à :

- Faciliter le redéploiement du CNAM sur le Pays d'Aix en aidant à une nouvelle implantation de ses bureaux et salles de cours dans la zone d'activités d'Aix-en-Provence à proximité des entreprises et du futur CFA du Pays d'Aix.
- Mobiliser le monde économique, les entreprises et les artisans en contribuant à la prospection et la promotion des actions menées au titre du partenariat
- Aider à la mobilisation des acteurs de l'emploi du territoire (notamment dans le cadre du contrat de ville communautaire)

- Faciliter la création de manifestations et d'événements relais permettant de rapprocher les entreprises et les inciter à mieux bénéficier des dispositifs.

Le Département Enseignement Emploi Santé de la CPA coordonne cette mission confiée à un agent pour aider à la mise en œuvre et le suivi de la convention et plus particulièrement travailler à la promotion des actions partenariales (communication, promotion, évaluation...).

Budget prévisionnel de l'opération – année 2016

Le plan de financement porte exclusivement sur les nouveaux moyens qui seront mobilisés par le CNAM et la CPA pour atteindre les objectifs partagés et détaillés dans la présente convention.

Les nouvelles actions de formation qui seront déployées en réponse aux objectifs de développement de la CPA, seront financées dans le cadre commun de la formation professionnelle et des aides régionales.

Le coût de référence de l'opération s'élève pour l'année 2016 à 230 300 €. Il s'établit comme suit :

Activités	Valorisation	Interventions	
		AG CNAM	CPA
Personnels	165 800 €	82 800 €	83 000 €
Charges externes	63 500 €	31 350 €	32 150 €
Autres	1 000 €	1 000 €	
TOTAL	230 300 €	115 150 €	115 150 €

Répartition du financement

D'un principe général, la CPA et le CNAM financent à parts égales le coût du partenariat. Les dépenses ne pourront excéder, pour chaque établissement, cent cinquante mille euros (150.000 euros) par an soit quatre cent cinquante mille euros (450 000 €) pour toute la durée de la convention cadre. Pour l'année 2016, le coût de l'opération s'élève à cent quinze mille cent cinquante euros (115 150 euros) pour chaque établissement.

Calendrier prévisionnel des premières étapes de travail en 2016

1^{er} trimestre 2016 :

- Recrutement des personnels et formation (Développeurs économique et formation continue / alternance).
- Implantation d'une antenne CNAM au sein du Parc d'activités d'Aix-en-Provence (location de locaux)
- Prospection Chefs d'entreprise
- Promotion conjointe avec le CFA du Pays d'Aix de l'offre « Attaché commercial ».

2^{ème} trimestre 2016 :

- Première action de formation ARDAN mise en œuvre sur le territoire (8 entreprises minimum accompagnées).
- Premières actions de soutien au marché via conférences, manifestations dirigeants.
- Première action de formation continue « Transformation numérique »
- Recrutement candidats et placement en entreprise des futurs apprentis du titre « Attaché commercial ».

Comité de pilotage trimestriel rassemblant le CNAM et le département Enseignement, Emploi, Santé de la CPA.

Le CNAM et CPA valoriseront ce partenariat dans leurs publications et sites internet respectifs et par tout moyen approprié notamment pour faciliter la promotion auprès des entreprises et futurs élèves.

Cette convention fera l'objet d'une évaluation à l'issue de chaque année et à son terme pour poser les bases d'une éventuelle reconduction à partir de 2019 à partir d'indicateurs précis choisis dès le début des actions.

Chaque année un rapport d'activité sera produit et soumis aux élus.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5210-1, L 5211-10 et L.1611-4 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2005 portant modification des statuts de la Communauté du Pays d'Aix, de l'article 3 compétences facultatives pour les actions et opérations de soutien au développement de l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A002 du Conseil communautaire du 6 février 2004 définissant les principes d'intervention de la CPA en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A200 du Conseil communautaire du 16 juillet 2004 précisant la politique et axes communautaires d'intervention relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n° 2014_A184 du Conseil Communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et

personnes physiques et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Développement économique et Emploi du 15 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention cadre de partenariat entre l'AG CNAM en région PACA et la Communauté du Pays d'Aix pour la mise en œuvre des actions de formations telles que définies dans le présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention cadre de partenariat et tous les documents s'y rapportant ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de fonctionnement de la CPA sur une ligne comptable à créer chapitre 65, Fonction 23, Nature 6574



ANNEXE n°1

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DU
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS
SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
Programme 2016-2018**

PRESENTATION DU CNAM – CHIFFRES CLES

Le Conservatoire National des Arts et Métiers : ses missions, son réseau

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Conservatoire National des Arts et Métiers est un grand établissement public d'enseignement supérieur et de recherche dédié à la formation des adultes. Il a été créé en 1794, sur proposition de l'abbé Grégoire, figure tutélaire de l'établissement, pour « perfectionner l'industrie nationale ». Enfant des Lumières et des encyclopédistes, l'établissement était pensé comme un dépôt « de machines, modèles, outils, dessins, descriptions et livres dans tous les genres d'arts et métiers » et avait pour objectif d'« éclairer l'ignorance qui ne connaît pas et la pauvreté qui n'a pas les moyens de connaître » en concourant à la diffusion de l'innovation technologique et des savoirs scientifiques ainsi qu'à la promotion de l'esprit de création. Il est aujourd'hui doté du statut de grand établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel – EPSCP.

220 ans plus tard, le Cnam est l'établissement de référence de la promotion sociale supérieure du travail de notre pays. Il incarne l'école méritocratique et l'égalité des chances permettant à chacun de se former tout au long de sa vie. Il a pour devise « Docet Omnes Ubique » (Il enseigne à tous et partout). C'est un établissement en réseau dont le siège est à Paris. Il dispose de 158 centres d'enseignements en France et de 45 implantations à l'étranger. Il assure 3 missions fondamentales :

La formation professionnelle tout au long de la vie :

Le Cnam accompagne les publics adultes dans leur trajectoire professionnelle et les forme, à tout moment de leur vie, afin de contribuer à leur évolution professionnelle ou à leur reconversion. Il forme 75 000 élèves chaque année et propose 400 titres et diplômes.

La recherche technologique et l'innovation

Le Cnam bénéficie du soutien des entreprises et des plus grands organismes de recherche privés et publics. Avec 348 enseignants chercheurs, il développe un important effort de recherche marqué par la pluridisciplinarité.

La diffusion de la culture scientifique et technique

Par son statut, son histoire, son Musée des Arts et Métiers, le Cnam dispose d'atouts qui en font un lieu privilégié d'échanges et de transmission des savoirs. Des conférences, des colloques, des séminaires et des expositions sont organisés dans l'ensemble du réseau Cnam.

Le Conservatoire National des Arts et Métiers en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les Cnam en région déploient l'offre de formation et de service du Cnam en fonction des besoins du territoire. Ainsi, parmi les 400 certifications dont dispose le Cnam, 67 ont été déployées sur le territoire régional Paca dans les domaines d'action suivants (chiffres 2013-2014) :

- **Promotion sociale : faire que chacun puisse progresser d'au moins un niveau de qualification dans sa vie professionnelle**
 - Conseiller pour changer de vie professionnelle, évoluer : 2 965 entretiens d'orientation.
 - Former pour acquérir une nouvelle qualification : 1 187 adultes formés ; 49 diplômes ; 51% de l'offre en numérique.
- **La formation continue au service des entreprises : développer les compétences des salariés**
 - 205 adultes formés ; 36 modules.
- **Développement économique des TPE : Transformer les projets dormants en emploi**
 - 167 projets d'entreprise accompagnés ; 69,8% de retour à l'emploi des stagiaires.
- **L'alternance, la promotion sociale des jeunes**
 - 246 jeunes en formation ; 5 diplômes.
- **Diffuser la culture scientifique et technique**
 - 240 participants ; 6 évènements.

Synthèse 2013-2014 :

- 1915 élèves :
 - 1669 adultes avec un taux de réussite aux examens de 88 %
 - 246 jeunes avec un taux de réussite aux examens de 90 %
- 136 444 heures stagiaires.

Le Cnam dispose de centres d'enseignement à Aix-en-Provence, Avignon, Istres, Marseille et Nice. Il complètera son implantation avec un centre à Toulon à la rentrée 2016. Le centre d'Aix-en-Provence est le plus important. Il accueille 650 élèves. Le Cnam en Paca est composé d'une équipe de 22 permanents et 162 vacataires d'enseignement dont 60% sont issus du monde professionnel. Il est géré par une association rassemblant les grandes industries du territoire (Airbus, CEA, ST Microelectronics), les principaux établissements d'enseignement supérieur du territoire (Rectorat, universités) et les pouvoirs publics (conseil régional, Villes d'Aix, Marseille et Nice, etc.).

Cette organisation originale d'établissement en réseau permet au Cnam d'assurer des formations diplômantes « cousues main », adaptées aux besoins des individus et des entreprises d'un territoire. En effet, le siège du Cnam à Paris assure les fonctions de construction d'une offre de formation modulaire et de tutelle pédagogique pour assurer une égale qualité des diplômes Cnam sur tout le territoire national. Le coût de ces fonctions est principalement supporté par l'Etat. Les centres en région, en forte connexion avec le tissu économique régional, exploitent cette offre nationale générique qu'ils adaptent aux besoins des entreprises. La mise en œuvre des formations est alors financée dans le cadre de la formation professionnelle avec le soutien des collectivités locales.

Cf. Annexe 1 : offre de formation 2015-2016 du Cnam en région Paca

ENJEUX

Une évolution du cadre législatif de la formation professionnelle et une réorientation des financements régionaux qui menacent la promotion sociale

Une réforme 2014 dont les effets tardent à venir et ne sont pas probants

Le cadre législatif de la formation professionnelle est en évolution permanente : Réformes successives de 2004, 2009 et 2014. Cette dernière, opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2015, apporte les évolutions suivantes :

- Création du Compte personnel de formation (CPF) et suppression du Droit individuel de formation (DIF). Ce compte, attaché à la personne, la suit durant toute sa carrière. Il est mobilisé par le salarié ou le demandeur d'emploi pour suivre, à son initiative, une formation qualifiante éligible, en lien avec les besoins de l'économie.
- Création du Conseil en évolution professionnelle (CEP). Il accompagne les projets d'évolution professionnelle des salariés ou demandeurs d'emploi, en lien avec les besoins économiques existants et prévisibles dans les territoires.
- Réduction du taux de contribution obligatoire des entreprises à la formation professionnelle. Ces contributions sont désormais versées à un unique OPCA (Organismes Collecteurs Paritaires Agréés) dont le nombre est réduit.
- L'accès à la qualification est réaffirmé avec une orientation des fonds de la formation vers ceux qui en ont le plus besoin (demandeurs d'emploi, faibles niveaux de qualification, Etc.).
- La Région renforce ses compétences en matière de gouvernance et de pilotage de la formation professionnelle et de l'orientation.

Tous ces dispositifs peuvent être lus comme favorables aux actions de promotion sociale du Cnam. Ils renforcent l'autonomie de l'individu en lui donnant les moyens financiers d'acquiescer une certification dès lors qu'elle répond aux besoins de l'économie locale. Mais force est de constater que la réforme se met difficilement en œuvre. Un premier bilan réalisé en juillet 2015, soit 6 mois après l'entrée en vigueur de la réforme, montre que les effets de la loi tardent à venir et ne sont pas probants. Seuls les parcours longs et diplômants sont aujourd'hui éligibles au CPF. Les actifs ne peuvent plus actualiser leurs compétences via des modules de formation courts et qualifiants comme le DIF le leur permettait.

Une baisse drastique du financement régional et une réorientation vers les publics les plus fragiles

Le financement du Conseil régional en faveur de la promotion sociale subit à la fois une baisse drastique (-50 % en 4 ans) et une réorientation vers les publics les plus fragiles (demandeurs d'emploi). Cela bloque aujourd'hui l'entrée ou la poursuite de formation de nombreux salariés, faute de trouver dans les dispositifs de formation professionnelle, le financement alternatif à la subvention régionale.

Une promotion sociale basée sur le mérite et pas sur le niveau des revenus

La faible participation financière demandée aux actifs prêts à s'engager dans un parcours de formation au Cnam, grâce aux subventions régionales, garantissait une véritable promotion sociale basée sur l'effort, le travail, l'engagement et pas sur le niveau des revenus. Mais les dispositifs de financement de la formation professionnelle, tout comme la subvention régionale, privilégient eux aussi les bas niveaux de qualification ou les séniors.

L'archétype de l'élève Cnam (technicien de 34 ans titulaire d'un bac+2 et de 14 ans d'expérience professionnelle, prêt à sacrifier une partie de sa vie personnelle pour se former et devenir cadre) se trouve alors exclu de nombreux dispositifs de financement. Il est trop vieux pour bénéficier des dispositifs « jeunes » et trop jeune pour bénéficier des dispositifs « séniors ». Il est trop qualifié pour accéder aux financements des formations prioritaires des OPCA et, en tant que salarié, ne peut bénéficier des programmes réservés aux DE. Pourtant, cette population constitue le terreau des futurs cadres des entreprises du territoire. Très implantés familialement sur le territoire, ils sont peu mobiles et restent donc sur le territoire après leur diplôme. Ils constituent une main d'œuvre très recherchée par les entreprises pour leurs capacités de travail et leur expertise technique.

Réinventer le financement de la promotion sociale

Le Cnam se trouve donc confronté à une profonde mutation de son action historique de promotion sociale. Si le besoin de promotion sociale en France n'est contesté par personne (et pas par les citoyens, demandeurs plus nombreux chaque année), nous devons réinventer son financement si nous ne voulons pas la voir disparaître. Ce dernier passe nécessairement par une mobilisation plus importante des entreprises dans la formation de leurs salariés ; Il ne se fera qu'au prix d'une proximité renforcée avec les Chefs d'entreprise et de la capacité du Cnam à proposer à chaque individu, chaque entreprise, une ingénierie financière individuelle à côté de l'ingénierie de formation traditionnelle.

Une convergence stratégique entre la Communauté du Pays d'Aix et le CNAM

La Communauté Pays d'Aix constitue la deuxième communauté d'agglomération du département avec près de 400 000 habitants et environ 180 000 emplois dont 47% se concentrent sur la ville centre. Le Pays d'Aix joue un moteur dans le développement économique de la région par son dynamisme et la diversité de ses entreprises.

Répondre aux effets de la crise

Comme le pointent les éléments de diagnostic extraits du SCOT, *PADD, DOO de la CPA de février 2015*, en dépit de sa bonne santé économique, le Pays d'Aix n'est pas épargné par la crise. La création d'emplois privés est passée de + 4200/an entre 2004 et 2008 à +350 entre 2011 et 2013. Depuis 2009, le taux de création d'entreprises recule aussi en passant de 13% en 2008 à environ 9% au cours de l'année 2011. Une situation inédite à laquelle le Pays d'Aix est confrontée pour ne pas perdre de terrain vis-à-vis des agglomérations comparables de notre région et au-delà.

Pour maintenir un mode de développement performant et attractif, la Communauté conduit depuis plusieurs années une politique très volontariste qui se traduit par une ambition : créer les conditions pour générer 2.000 emplois par an en renforçant l'armature économique du territoire.

Parmi les filières prometteuses en termes d'emploi, le PADD retient tout particulièrement :

- **L'artisanat**, très dynamique qui offre de nombreuses opportunités d'emplois, notamment dans des filières en devenir (« métiers verts » du bâtiment, de l'écoconstruction...).
- **Le tourisme** comme vecteur d'attractivité qui est en continuelle recherche de nouveaux produits adaptés aux profils très diversifiés des touristes.
- **Les services à la personne** qui connaissent un développement très étroitement lié à l'évolution de notre société et la réalité démographique (santé, culture, loisirs...).

Pour accompagner le développement économique et servir les ambitions du Pays d'Aix décrites ci-dessus, le CNAM offre des moyens et des dispositifs déjà conçus, adaptés et immédiatement opérationnels, parmi ceux-ci, le dispositif ARDAN (Action Régionale pour le Développement d'Activité Nouvelle) mis en œuvre avec le concours de la Région PACA qui vise à accompagner le développement des TPE et donc, in fine, de l'emploi. Actif sur d'autres territoires de PACA, le Pays d'Aix n'en bénéficie pas à sa juste valeur avec seulement 19 entreprises accompagnées sur 190 bénéficiaires en 2014.

En menant des actions promotionnelles fortes, le Cnam pourrait développer cette action sur le territoire et ainsi contribuer à la création d'emplois. D'autres dispositifs expérimentés dans d'autres régions, visant à soutenir notamment l'entrepreneuriat dans les filières de l'artisanat, du tourisme et des services à la personne, peuvent également être adaptés.

Accompagner l'excellence et l'innovation

Dans un contexte mondial où le savoir et la recherche restent des facteurs incontournables de développement, l'offre d'enseignement, supérieur ou secondaire est fondamentale et participe de l'attractivité d'un territoire (axe 2-1 du PADD : Encourager l'innovation, favoriser les synergies et accompagner les filières locales d'excellence et en tout premier lieu : la microélectronique, l'énergétique, l'aéronautique, le numérique, le commerce, les établissements de soin, le tourisme.

Cette volonté d'accompagnement de l'excellence se traduit pour la CPA en quelque grands objectifs :

- **consolider les pôles d'innovation existants (Arbois, Cadarache, Rousset) en lien avec les projets structurants du territoire (ITER, Cité des énergies, French Tech, Cap Horizon/Henri Fabre...),**
- **favoriser les rapprochements interdisciplinaires et les synergies entre ces filières,**
- **développer une offre de formations de tous niveaux, adaptées aux besoins des entreprises et aux attentes des populations.**

Le Pays d'Aix s'illustre par un taux très élevé de cadres et se classe au 1^{er} rang des 17 intercommunalités de province de taille comparable (entre 100.000 et 200.000 emplois). De par la particularité de son tissu d'entreprises innovantes, le Pays d'Aix doit conserver une offre de formation supérieure riche et une offre de promotion sociale forte pour produire les cadres dont les entreprises ont ou auront besoin.

Le Cnam, acteur historique de la promotion sociale supérieure du travail en France, qui est symbolisée par le « passage » à la fonction cadre d'un technicien expérimenté, peut développer une nouvelle offre de formation en résonance avec les filières d'excellence. Pour cela, le Cnam a besoin de se « rapprocher du terrain », sortir de ses murs traditionnels pour faciliter le rapprochement avec les actifs et ainsi renforcer leur possibilité d'accès aux dispositifs de promotion sociale. Cette question de l'implantation est fondamentale aujourd'hui pour convaincre et collaborer avec tous les acteurs économiques

Agir pour l'avenir des jeunes

Convaincue par la pertinence des formations par l'alternance pour accompagner la réussite des jeunes tant sur le plan scolaire que de l'insertion professionnelle, la Communauté du Pays d'Aix a choisi de renforcer la valeur et l'excellence de son CFA créé à Aix il y a plus de trente ans et qui est devenu communautaire en 2005. Elle y consacre chaque année des moyens très importants. Il accomplit une mission de formation professionnelle par apprentissage pour des jeunes de 15 à 25 ans et par contrat de professionnalisation. Proposant douze métiers des services, du commerce, de l'artisanat et de la restauration, il accueille chaque année entre 850 et 1000 apprentis venus principalement des communes du Pays d'Aix. Son rayonnement dépasse nettement le contour du Pays d'Aix par l'excellence de ses enseignements, la qualité de son accompagnement et un taux de réussite aux examens supérieur à 80 %.

La Communauté du Pays d'Aix a récemment adopté le projet de construction d'un nouveau CFA qui verra le jour en 2019 au cœur du pôle d'activité d'Aix-en-Provence et de la future gare multimodale de Plan d'Aillane pour le mettre à la portée des quatre coins du territoire.

Le développement et la valorisation de l'alternance et de l'apprentissage constituent des axes forts de la stratégie nationale du Cnam au niveau national. L'alternance est conçue comme un outil de promotion sociale des jeunes notamment des moins socialement favorisés. Si le Cnam en Paca forme 250 jeunes en alternance à ce jour, cette offre est trop mobilisée sur territoire de la CPA. Une collaboration entre le CFA du Pays d'Aix et le CNAM permettrait de déployer ces dispositifs et d'ouvrir des voies aux jeunes bac-pro issus du CFA du Pays d'Aix et en demande de progression vers le supérieur.

Programme d'actions 2016-2018

Le Cnam connaît une profonde mutation de son action sans remettre en cause son fondement historique.

Plusieurs priorités guident sa stratégie aujourd'hui sur le Pays d'Aix :

- revoir son implantation
- redéployer son offre de formations et de service sur le territoire du Pays d'Aix.
- Inventer de nouvelles sources de financement de la promotion sociale en créant de nouvelles formations au plus près des filières prometteuses d'emplois sur le territoire.

Les installations du Cnam au sein de ParisTech Arts et Métiers, Campus d'Aix-en-Provence sont devenues inadaptées au fil des années. L'offre de services actuelle du Cnam exige une nouvelle approche, au plus près des entreprises qui constituent à la fois ses cibles clients mais aussi son vivier d'enseignants professionnels venant partager leur expérience de terrain avec les élèves du Cnam. Etre au plus près des entreprises, dans leur zone même d'implantation, reste le moyen le plus sûr de tisser des liens et d'impliquer dirigeants et salariés dans des formations adaptées à leurs besoins.

De son côté la CPA souhaite ce rapprochement avec le Cnam pour renforcer et diversifier l'offre des formations supérieures complémentaires de celles dispensées par l'université, les grandes écoles et nombre d'organismes privés importants sur Aix privilégiant des modes d'enseignement adaptés aux réalités de l'entreprise, à la réactivité et l'opérationnalité des réponses de formations apportées notamment grâce à l'alternance. Il s'agit aussi de répondre aux exigences d'excellence autour des grands projets et des filières d'excellence de notre territoire tels que French Tech, la Cité des énergies, le technopole de l'Arbois, Cap Horizon/Henri Fabre, etc.

Il s'agit bien d'un véritable investissement pour l'avenir du territoire. L'aide la CPA doit être conçue comme une « une aide à l'amorçage » qui doit permettre au Cnam de réussir sa mutation et d'accélérer sa capacité à mobiliser les fonds des entreprises et des OPCA pour développer son offre de services.

Cette collaboration chemin faisant engendrera de nouvelles pistes à explorer complémentaires dans les champs porteurs notamment dans le domaine de l'accompagnement à l'orientation ou de la diffusion de la culture scientifique et technique , etc.

Le Cnam et le Pays d'Aix poursuivent les 3 objectifs suivants :

- **Soutenir la croissance économique : entrepreneuriat et emploi**

Pour maintenir l'attractivité du territoire et la dynamique entrepreneuriale, il convient de renforcer l'usage du dispositif ARDAN (Action régionale pour le développement d'activité nouvelle) du CNAM au bénéfice des TPE du territoire et de soutenir la dynamique entrepreneuriale dans les filières prometteuses en termes d'emploi telles que l'artisanat, l'attractivité touristique, les services à la personne. A titre indicatif, un objectif de 200 entreprises accompagnées a été fixé à horizon 2018 (il n'est que de 19 en 2014)

- **Créer les formations professionnelles nécessaires au développement des entreprises dans les filières d'excellence du Pays d'Aix et de la métropole.**

Pour fournir aux filières d'excellence du territoire les personnels qualifiés dont les entreprises anciennes ou en devenir ont besoin mais aussi en réponse aux attentes des cadres, il convient de renforcer la promotion sociale et prenant en compte les nouvelles règles dictées par la loi sur la formation professionnelle de 2014.

L'objectif cible, en matière d'élévation en compétence des actifs par la promotion sociale appelée aussi le « passage cadre » très recherché par une catégorie d'employés, est de rester au niveau atteint en 2014 (650 élèves) qui pourrait être remis en cause en raison de la baisse des aides régionales. Il s'agit de maintenir au moins la même activité.

Le numérique et la filière « énergie » seront particulièrement pris en compte dans ce programme ainsi qu'une offre de stages courts spécialement conçues en réponse aux besoins des entreprises du territoire.

- **Proposer un accès à l'enseignement supérieur aux bacheliers professionnels du CFA du Pays d'Aix.**

L'alternance est une voie de formation et d'insertion professionnelle reconnue et soutenue par le Pays d'Aix comme en témoigne la récente décision de construction du nouveau CFA au cœur de la zone d'activités d'Aix-en-Provence au profit des jeunes et artisans du territoire. L'alternance est une réponse à l'échec scolaire des jeunes qui ne se retrouvent pas dans le système éducatif. En prenant appui sur les formations existantes et sur le savoir-faire et les compétences de l'équipe éducative du CFA, il convient de développer de nouvelles formations plus qualifiantes adaptées aux besoins des entreprises et aux attentes des jeunes qui verront ainsi s'ouvrir des perspectives inédites de formations dans le supérieur au sein du CFA du Pays d'Aix.

Dès 2016, une formation d'Assistant de gestion – Attaché commercial – titre RNCP de niveau III, sera mis en place. C'est une première initiative qui ouvrira la voie à d'autres formations étroitement liées aux enseignements dispensés au CFA.

Parallèlement aux actions menées, le CNAM participera à la réflexion et à la configuration d'un pôle de l'alternance en Pays d'Aix en lien avec le futur CFA.

Ces objectifs se déclinent en actions détaillées dans les annexes.

FICHE ACTION 1

TITRE	SOUTENIR LA CROISSANCE ECONOMIQUE : ENTREPRENEURIAT ET EMPLOI
PREAMBULE	<p>Constat (<i>Eléments de diagnostic extraits du SCOT, PADD, DOO de la CPA</i>)</p> <p>Un ralentissement économique /entrepreneurial</p> <p>En dépit de sa bonne santé économique, le Pays d'Aix n'est pas épargné par la crise (+4.200 emplois salariés privés créés chaque année entre 2004 et 2008, +2.300/an entre 2008 et 2011, +350 entre 2011 et 2013). Même si le territoire résiste mieux qu'ailleurs aux effets de la conjoncture récente, l'avenir est incertain. La crise pourrait s'accroître dans les prochaines années et peser sensiblement sur la demande des entreprises qui serait moins forte.</p> <p>Depuis 2009, la crise économique se faisant nettement sentir, le taux de création d'entreprise chute. En Pays d'Aix, il passe de près de 13 % en 2008 à environ 9 % au cours de l'année 2011. Malgré un léger rebond en 2010, le Pays d'Aix est, comme ailleurs, moins dynamique que par le passé. Avec un taux de 16,5 % en 2012 (chiffres qui incluent les autoentrepreneurs), la dynamique entrepreneuriale du Pays d'Aix est en retrait par rapport à d'autres agglomérations comparables ou au reste du grand territoire.</p> <p>Pour maintenir un mode de développement performant et attractif malgré les menaces observées (crise économique, concurrence territoriale...), la CPA fait le choix de « créer les conditions pour générer 2.000 emplois en renforçant l'armature économique du territoire ».</p> <p>Parmi les filières prometteuses en termes d'emploi, le PADD retient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'artisanat : Très dynamique, le secteur artisanal offre de nombreuses opportunités d'emploi, notamment dans des filières en devenir (« métiers verts » dans le secteur du bâtiment, écoconstruction...). - L'attractivité touristique : Pour optimiser et compléter son offre et ainsi répondre aux aspirations de nouveaux visiteurs, le Pays d'Aix doit s'inscrire dans un espace touristique plus vaste, à l'échelle du grand territoire métropolitain. - Les services à la personne : Notre modèle de société génère un développement des services à la personne (santé, culture, loisirs...). <p>Objectifs du Cnam :</p> <p>1- Soutenir la création d'emploi sur le territoire du Pays d'Aix en accompagnant la création d'activité dans les TPE.</p> <p>2- Soutenir la dynamique entrepreneuriale des actifs du Pays d'Aix.</p>

	<p>3- Déployer une offre de formations-développement-accompagnement entrepreneurial en phase avec les réalités professionnelles des filières prometteuses en termes d'emploi du Pays d'Aix</p>
<p>PILOTE/ACTEUR</p>	<p>CNAM / CNAM + CPA</p>
<p>ACTIONS ET MISE EN OEUVRE</p>	<p>1- Développer l'usage du dispositif ARDAN – Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles - au bénéfice des TPE du Pays d'Aix.</p> <p>Sous-objectif : <u>200 entreprises accompagnées en 3 ans : 50 en 2016, 70 en 2017 et 80 en 2018 (19 entreprises accompagnées chaque année en 2013 et 2014)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le Cnam crée un centre d'enseignement au sein de la zone d'activité du Pays d'Aix. Il y dispense ses formations ARDAN au plus près des dirigeants.</i> - <i>Le Cnam et la CPA promeuvent ARDAN auprès des dirigeants de TPE par des actions de prospection et des actions de communication, en coordination avec les distributeurs d'ARDAN sur le territoire (UPE, IRCE, etc.), les Clubs d'entreprises, etc.</i> - <i>Le Cnam et la CPA mobilisent les acteurs de l'emploi du Pays d'Aix afin de multiplier la diffusion des offres de missions via des réseaux ciblés emploi / développement économique.</i> <p>2- Développer une culture de l'entrepreneuriat et le désir d'entreprendre en déployant les outils de positionnement expérimentés du Cnam</p> <p>Sous-objectif : <u>réaliser 10 positionnements en 2016, 20 en 2017 et 30 en 2018.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le CNAM expérimente le module de formation - développement « Émergence » destiné à projeter l'individu dans une situation entrepreneuriale, pour passer du stade de l'envie à celui de l'idée.</i> - <i>Le Cnam expérimente le bilan de compétences entrepreneuriales destiné à faire le bilan des compétences et aptitudes à entreprendre d'un individu.</i> - <i>Le Cnam et la CPA promeuvent le Mooc interne au CNAM « Désir d'entreprendre » pour révéler les potentiels entrepreneur(s) du territoire.</i> - <i>Le Cnam et la CPA relaient et valorisent les événements du « Cercle des entrepreneurs » et autres conférences visant à soutenir l'entrepreneuriat ainsi que les initiatives locales de développement, à mutualiser les bonnes pratiques...</i> <p>3- Déployer l'offre de formations du Cnam Entrepreneur(s), expérimentée dans d'autres délégations régionales du Cnam.</p> <p>Sous-objectif : <u>mettre en place au moins deux nouveaux dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat expérimentés sur la période 2016-2018.</u></p>

	<p>- Le CNAM explore avec la Fédésap – Fédération Française des Services à la personne et de proximité, la déclinaison locale de la convention nationale visant à professionnaliser les salariés de ce secteur d'activité et à sécuriser les parcours professionnels par le développement d'une formation d'Entrepreneur de la petite entreprise (bac+2) ou de Management des petites entreprises et des entreprises artisanales (bac+3).</p> <p>- Le CNAM explore avec les entreprises du secteur du tourisme, le déploiement de la formation Licence professionnelle Hôtellerie et tourisme, parcours Chef de projet et créateur d'entreprise touristique.</p> <p>- Le CNAM explore la déclinaison de la convention Cnam-Carrefour visant à former les Manager des magasins de proximité.</p> <p>- La CNAM explore avec les Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le déploiement du titre Management des petites entreprises et des entreprises artisanales (bac+3)</p>
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises bénéficiaires d'ARDAN sur le territoire de la CPA. - Nombre d'emplois directs créés. - Nombre de positionnements entrepreneuriaux réalisés - Nombre de formations « Entrepreneuriales » déployées en soutien aux filières prometteuses.
MOYENS	<p>Les actions d'accompagnement ARDAN, de positionnement entrepreneuriaux ou de formation sont financées dans le cadre commun de la formation professionnelle et des aides régionales.</p> <p><u>Personnels</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un poste temps plein de Développeur Cnam Entrepreneur(s) localisé sur le territoire de la CPA. Budget : 58 K€ / an. - Encadrement Développeur économique : 7 k€/an. - Temps partiel Chargée de communication / événements : 15 k€/an - Support transfert produits : 8 k€. <p><u>Charges externes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de déplacement : 4 k€. - Location locaux implantation Cnam : 15 k€ / an. - Entretien et frais divers : 3,5 k€/an. - Communication-réception : 6 k€/an. - Formation : 1,5 k€/an. <p><u>Autres</u> : Equipements : 0,5k€/an.</p> <p>Appui sur les services et équipes du Cnam en Paca.</p>
CALENDRIER	<p>Développement progressif de 2016 à 2018. Ambition parvenir à un modèle économique viable après amorçage de la CPA</p>

FICHE ACTION 2

<p>TITRE</p>	<p>CREER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DANS LES FILIERES D'EXCELLENCE DU PAYS D'AIX ET DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE PROVENCE</p>
<p>PREAMBULE</p>	<p>Constat (<i>Eléments de diagnostic extraits du SCOT, PADD, DOO de la CPA</i>)</p> <p>L'enseignement supérieur et la recherche, vecteurs d'attractivité</p> <p>À l'heure où le savoir et les innovations sont des facteurs de développement indéniables, l'offre d'enseignement, supérieur ou secondaire, participe à l'attractivité d'un territoire. Afin de maintenir l'attractivité du territoire auprès des entreprises et des actifs l'axe 2-1 du PADD s'intitule : Encourager l'innovation, favoriser les synergies et accompagner les filières locales.</p> <p>Des filières d'excellence sur le territoire du Pays d'Aix et de la métropole</p> <p>La microélectronique, l'énergétique, l'aéronautique, le numérique, le commerce, les établissements de soin, le tourisme.</p> <p>Pour accompagner les filières d'excellence du territoire, la CPA fait le choix de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • consolider les pôles d'innovation existants (Arbois, Cadarache, Rousset) en lien avec les projets structurants du territoire (ITER, French Tech, Henri Fabre...), • favoriser les synergies entre ces filières, • susciter des formations de tous niveaux, adaptées aux besoins des entreprises. <p>Une forte densité d'emplois de cadres</p> <p>La CPA s'illustre par un taux très élevé de cadres des fonctions métropolitaines (14 %). Elle se classe au 1^{er} rang des 17 intercommunalités de province de taille comparable (entre 100.000 et 200.000 emplois) sur ce critère de densité d'emplois de cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total.</p> <p>Une orientation des financements de la formation professionnelle qui menace la promotion sociale et le « passage cadre »</p> <p>Le Cnam est l'acteur historique de la promotion sociale supérieure du travail en France. C'est à dire du traditionnel « passage cadre » d'un technicien expérimenté. La faible participation financière demandée aux actifs prêts à s'engager dans un parcours de promotion sociale grâce aux subventions publiques, garantit une véritable promotion sociale basée sur l'effort et l'engagement individuel et pas sur le niveau des revenus.</p>

	<p>La diminution importante des subventions régionales (-50% en 4 ans) et une orientation des financements vers les publics sans qualification et les demandeurs d'emploi menace la promotion sociale. Les dispositifs de financement de la formation professionnelle privilégient eux aussi les bas niveaux de qualification ou les séniors. L'archétype de l'élève Cnam (technicien de 34 ans titulaire d'un bac+2 et de 14 ans d'expérience professionnelle, prêt à sacrifier une partie de sa vie personnelle pour se former et devenir cadre) se trouve alors exclu de nombreux dispositifs de financements. Il est trop vieux pour bénéficier des dispositifs « jeunes » et trop jeune pour bénéficier des dispositifs « séniors ». Il est trop qualifié pour accéder aux financements des formations prioritaires des OPCA et aux programmes réservés aux DE. Pourtant, cette population constitue le terreau des futurs cadres des entreprises du territoire. Très implantés familialement sur le territoire, ils sont peu mobiles et restent donc sur le territoire après leur diplôme. Ils constituent une main d'œuvre très recherchée par les entreprises pour leurs capacités de travail et leur expertise technique. De par la particularité de son tissu d'entreprises, la CPA doit conserver une promotion sociale forte pour produire les cadres dont les entreprises ont besoin.</p> <p>Objectifs du Cnam :</p> <p>1- Renforcer l'accès des actifs du territoire du Pays d'Aix aux dispositifs de promotion sociale et de passage cadre</p> <p>2- Créer de nouvelles formations innovantes dans les filières d'excellence du Pays d'Aix et de la métropole Aix-Marseille Provence.</p> <p>3- Déployer une offre de formations continues courtes « sur mesure » en proximité des entreprises des zones d'activité du Pays d'Aix</p>
<p>PILOTE</p>	<p>CNAM / CNAM + CPA</p>
<p>ACTION ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE</p>	<p>1- Soutenir l'élévation en compétences des actifs par la promotion sociale et le passage cadre</p> <p>Sous-objectif : 550 élèves en 2016, 600 en 2017 et 650 en 2018 (cible de 500 actifs en formation au centre Cnam d'Aix en 2015 dont 150 issus de la CPA contre 650 en 2014 pour s'ajuster aux baisses des subventions régionales)</p> <p><i>- Le Cnam crée un centre d'enseignement plus fonctionnel sur le territoire de la CPA et plus particulièrement au sein de la zone d'activité du Pays d'Aix. Il y dispense ses prestations d'Accueil, Information, Orientation et ses formations « promotion sociale » au plus près des actifs.</i></p> <p><i>- Le Cnam et la CPA impliquent les dirigeants des entreprises du territoire dans la formation de leurs salariés à potentiel (enseignement, conception de</i></p>

	<p><i>modules de formation, financement des parcours de formation) par des actions de prospection et des actions de communication. Par exemple, le Cnam expérimente des soirées « enjeux et acteurs de la filière XXX » visant à projeter les dirigeants et les actifs dans les enjeux d'actualisation des compétences mais aussi à détecter les opportunités d'évolution professionnelle via la constitution d'un réseau professionnel.</i></p> <p><i>- Le Cnam développe une ingénierie financière en lien avec les OPCA, les partenaires de l'emploi et les entreprises afin de maintenir une promotion sociale basée sur la reconnaissance du mérite et pas les revenus des individus.</i></p> <p>2- Soutenir la filière « numérique » en lien étroit avec French Tech</p> <p>Sous-objectif : au moins une nouvelle formation expérimentée durant la triennale 2016-2018</p> <p><i>- Le Cnam crée une antenne de son Institut de la Transformation Numérique des Entreprises au sein de son centre d'Aix-en-Provence en accord avec le CIGREF (Réseau de grandes entreprises visant à « promouvoir la culture numérique comme source d'innovation et de performance »). Il déploie progressivement l'offre de formation continue expérimentée dans d'autres délégations : cycle de formations continues consacrées à la compréhension des enjeux de la transformation numérique, Licence professionnelle en risques numériques / cyber sécurité ; etc.</i></p> <p>3- Soutenir la filière « énergie » en lien étroit avec la Cité des énergies</p> <p>Sous-objectif : au moins une nouvelle formation expérimentée durant la triennale 2016-2018</p> <p><i>- Le Cnam réalise une écoute des besoins des sous-traitants des grands donneurs d'ordre du nucléaire (CEA, AREVA, EDF) et développe une offre de formations continues courtes et innovantes à leur intention sur le site de Cadarache (partenariat avec l'INSTN).</i></p> <p>4- Développer une offre de stages courts « sur mesure » en proximité des entreprises des zones d'activité du Pays d'Aix</p> <p>Sous-objectif : 2 stages sur mesure mis en œuvre en 2016, 5 en 2017, 10 en 2018.</p> <p><i>- Le Cnam écoute les besoins des dirigeants des entreprises des zones d'activité de la CPA et développe avec eux et les pôles de compétitivité, une offre de formations courtes « sur mesure ».</i></p> <p><i>- Le Cnam et la CPA promeuvent ces offres auprès des entreprises du territoire.</i></p>
INDICATEURS DE	- Nombres d'actifs du territoire bénéficiaires d'un parcours de promotion

<p>SUIVI</p>	<p>social / passage cadre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations nouvelles déployés en soutien aux filières d'excellence du territoire. - Nombre de stages courts « sur mesure » mis en œuvre au service des entreprises du territoire.
<p>MOYENS</p>	<p>Les actions de formation sont financées dans le cadre commun de la formation professionnelle et des aides régionales.</p> <p><u>Personnels</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un poste mi-temps de Développeur formation continue/alternance localisé sur le territoire de la CPA. Budget : 29 K€ / an. - Encadrement Développeur formation continue : 3,9 k€/an. - Temps partiel Chargée de communication / évènements : 5 k€/an - Support transfert produits : 2 k€. <p><u>Charges externes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de déplacement : 4 k€. - Location locaux implantation Cnam : 10 k€ / an. - Entretien et frais divers : 2,5 k€/an. - Communication-réception : 2 k€/an. - Formation : 1,5 k€/an. <p><u>Autres</u> : Equipements : 0,5k€/an.</p> <p>Appui sur les services et équipes du Cnam en Paca.</p>
<p>CALENDRIER</p>	<p>Développement progressif de 2016 à 2018</p>

FICHE ACTION 3

TITRE	PROPOSER UN ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AUX BACHELIERS PROFESSIONNELS DU CFA DU PAYS D'AIX
PREAMBULE	<p>Constat (<i>Eléments de diagnostic extraits du SCOT, PADD, DOO de la CPA</i>)</p> <p>Encourager la création de pôles de formation</p> <p>La CPA souhaite dynamiser l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (axe 2.1.3 du DOO). Il s'agit d'encourager le regroupement des lieux de formation autour de pôles identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des pôles de formation sur Aix-en-Provence : quartier Sud / Centre / Puyricard / Jas-de-Bouffan (MMSH et projet campus culturel). • Un pôle multi-sites (formation/recherche/innovation) en lien avec les pôles de compétitivité identifiés et les filières fortes : Cadarache (Cité de l'Énergie), Rousset (recherche en microélectronique, Laboratoires associés CIM-PACA, projet d'Hôtel de l'Innovation et de la Technologie en sécurité numérique, lien avec Initiative d'excellence A*MIDEX), Gardanne (Centre G. Charpak), Aix-en-Provence (filière numérique) et en particulier, l'Arbois (forte implantation de centres de recherche en environnement, Master Sciences de la Terre et Environnement, CEREGE, Collège de France...). <p>Seuls 51% des bacheliers professionnels trouvent un emploi après 7 mois de recherche. Dans l'académie d'Aix-Marseille, seuls 25 % des bacheliers professionnels poursuivent des études contre 71 à 87% pour les autres bacheliers. Seul 1 sur 2 poursuit en deuxième année. Les bacheliers professionnels ne trouvent pas de solutions satisfaisantes lorsqu'ils souhaitent poursuivre leurs études.</p> <p>Objectifs du Cnam :</p> <p>1 Créer des formations en alternance dans 2 des 3 filières métiers du CFA du Pays d'Aix en lien étroit avec les équipes et son savoir-faire</p> <p>2 Contribuer à la réflexion sur le création d'un « pôle alternance du Pays d'Aix» complémentaire du CFA du Pays d'Aix. Etudier des scénarii d'une nouvelle implantation d'une antenne Cnam à partir d'une préfiguration. Faire le lien avec la politique de la Ville.</p>
PILOTE	CNAM / CNAM + CPA + CFA
ACTION ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>1- Préfigurer un « pôle alternance du Pays d'Aix» en implantant une antenne Cnam au sein du CFA du Pays d'Aix.</p> <p>- <i>Le Cnam crée un centre d'enseignement au sein du CFA du Pays d'Aix. Il y</i></p>

	<p><i>dispense ses prestations d'Accueil, Information, Orientation au plus près des jeunes.</i></p> <p>2- Créer des formations en alternance dans 2 des 3 filières métiers du CFA du Pays d'Aix.</p> <p>Sous-objectif : 15 jeunes en formation en 2016, 40 en 2017 et 50 en 2018.</p> <p>- <i>En 2016, le Cnam et la CFA du Pays d'Aix créent la formation « Assistant de gestion – Attaché commercial – titre RNCP de niveau III », destinée à offrir une poursuite d'études aux bacheliers de la filière « Métiers du service » du CFA du Pays d'Aix.</i></p> <p>- <i>En 2017, le Cnam et le CFA du Pays d'Aix créent une seconde formation en alternance destinée à offrir une poursuite d'études aux bacheliers de la filière « Métiers du goût » du CFA du Pays d'Aix (à ce stade, le « diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Production et transformations Arts et métiers de Bouche - diplôme d'Etat niveau III » est à l'étude).</i></p> <p>- <i>Le Cnam, le CFA du Pays d'Aix et la CPA assurent la promotion et la commercialisation des produits de formation créés, tant auprès des jeunes que des entreprises.</i></p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>	<p>- Nombres de jeunes du territoire engagés dans une formation supérieure en alternance Cnam/CFA du Pays d'Aix.</p> <p>- Nombre de formations nouvelles créées.</p>
<p>MOYENS</p>	<p>Les actions de formation sont financées dans le cadre commun de la formation professionnelle.</p> <p><u>Personnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un poste mi-temps de Développeur formation continue/alternance localisé sur le territoire de la CPA. Budget : 29 K€ / an. - Encadrement Développeur formation continue : 3,9 k€/an. - Temps partiel Chargée de communication / évènements : 5 k€/an <p><u>Charges externes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de déplacement : 1,5 k€. - Location locaux implantation Cnam : 5 k€ / an. - Entretien et frais divers : 1 k€/an. - Communication-réception : 6 k€/an. <p>Appui sur les services et équipes du Cnam en Paca.</p>
<p>CALENDRIER</p>	<p>Développement progressif de 2016 à 2018. Ambition parvenir à un modèle économique viable après amorçage de la CPA</p>

Offre de formation

École sciences industrielles & technologies de l'information

Génie civil - Bâtiment

- Niveau III
 - Technologie de la construction *Aix-en-Provence, Nice*
 - DAO - BIM *Aix-en-Provence, Nice*
 - Projeteur d'études BTP-Parcours Bâtiment *Aix-en-Pce, Nice*
 - Structures du BTP *Aix-en-Provence, Nice*
- Niveau II
 - Licence ingénierie des structures du BTP (L3) *Aix-en-Provence, Nice*
 - Chargé d'études corps d'état techniques *Aix-en-Provence, Nice*
 - Eaux et sols : prévention et parades face aux aléas naturels et aux pollutions *Aix-en-Provence, Nice*
 - Licence construction durable *Aix-en-Provence, Nice*
 - Performance énergétique des enveloppes du bâtiment *Aix-en-Provence, Nice*
 - Calcul des structures selon les eurocodes *Nice*
 - Corps d'état techniques *Aix-en-Provence, Nice*
 - Chargé d'études en calcul de structure BTP *Aix-en-Provence, Nice*
- Niveau I
 - Ingénieur construction et aménagement - Parcours calcul des structures *Aix-en-Provence, Nice*
 - Ingénieur construction durable *Aix-en-Provence, Nice*

Énergétique

- Niveau II
 - Licence énergie et développement durable (L3) *Aix-en-Provence*
 - Responsable en production - Parcours froid et climatisation *Aix-en-Provence*
- Niv. I
 - Ingénieur en énergétique - Parcours climatique et froid *Aix-en-Provence*

Matériaux

- Niv. I
 - Ingénieur matériaux polymères *Nice*

Automatisme

- Niv. II
 - Responsable opérationnel en automatisme *Aix-en-Provence*
- Niv. I
 - Ingénieur systèmes automatisés *Aix-en-Provence*

Mécanique

- Niveau II
 - Licence mécanique (L3) *Aix-en-Provence*
 - Responsable technique et opérationnel des systèmes mécaniques *Aix-en-Provence*
- Niv. I
 - Ingénieur mécanique - Parcours structures - process *Aix-en-Provence*

Informatique

- Niveau III
 - C2I : Certificat Informatique et Internet *Aix-en-Provence*
 - Programmeur d'applications mobiles *Aix-en-Provence*
 - Programmation de sites web *Aix-en-Provence*
 - Analyste-programmeur *Aix-en-Provence*
- Niveau II
 - Licence informatique (L3) *Aix-en-Provence, Nice*
 - Concepteur-architecte informatique *Aix-en-Pce, Nice*
- Niveau I
 - Ingénieur informatique - Option réseaux et multimédia *Aix-en-Provence, Nice*
 - Ingénieur informatique - Option systèmes d'information *Aix-en-Provence*

Systèmes Éco-Électriques

- Niv. II
 - Responsable technique et opérationnel en électrotechnique *Aix-en-Provence*
- Niv. I
 - Ingénieur systèmes électriques *Aix-en-Provence*

Offre de formation

École management & société

Comptabilité - Gestion

- Niveau II
 - Contrôle de gestion
Marseille, Nice
 - Diplôme de gestion et de comptabilité (DGC-DCG)
Aix-en-Provence
 - Responsable comptable
Marseille, Nice
 - Responsable en gestion
Marseille, Nice
- Niv. I
 - Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC-DSCG)
Aix-en-Provence

Entrepreneuriat

- Niv. III
 - Entrepreneur de petite(s) entreprise(s)
Marseille, Nice

Ergonomie

- Niv. II
 - Chargé d'action ergonomique
Aix-en-Provence
- Niv. I
 - Master Ergonomie
Aix-en-Provence

Formation des adultes

- Niveau II
 - Accueil, orientation, accompagnement des stagiaires en formation
Aix-en-Provence
 - Conseiller en ingénierie de formation
Aix-en-Provence
 - Licence formation des adultes (L3)
Aix-en-Provence
 - Responsable de projet de formation
Aix-en-Provence

Ressources humaines

- Niveau II
 - Assistant ressources humaines
Aix-en-Provence
 - Licence ressources humaines (L3)
Aix-en-Provence, Nice
 - Responsable ressources humaines
Aix-en-Provence, Nice

Management - MBA

- Niv. I
 - MBA : Master of Business Administration
Marseille

Immobilier

- Niv. III
 - ICH - Certificat d'études juridiques immobilières
Marseille, Nice
- Niveau II
 - ICH - Gestionnaire immobilier
Marseille, Nice
 - ICH - Responsable de programme immobilier
Marseille
 - ICH - Évaluateur immobilier
Marseille, Nice

Marketing - Commerce

- Niveau II
 - Certificat de compétence E-marketing et E-commerce
Marseille
 - Licence Économie Gestion - Commerce international
Marseille, Nice

Santé

- Niv. I
 - Gestionnaire d'établissements médicaux et médico-sociaux
Aix-en-Provence

Travail social

- Niveau III
 - Chargé d'information, d'accueil et d'orientation
Marseille
 - Chargé d'accompagnement social/professionnel
Marseille
- Niveau II
 - Licence professionnelle coordonnateur de projets collectifs en insertion (L3)
Marseille

Transport - Logistique

- Niveau III
 - Responsable d'une unité de transports de marchandises et logistique
Marseille AFT-IFTIM

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT
entre la Communauté du Pays d'Aix et le Conservatoire national des arts et métiers
« Actions et développement du CNAM en Pays d'Aix »
2016-2018

Entre

La **Communauté du Pays d'Aix**, dont le siège est situé Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc, CS 40868 – 13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1, représentée par son Président, Madame Maryse Jossains Masini, Dûment habilitée aux présentes par délibération n°,

Ci-après dénommée la CPA,

et

L'**Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers en région Paca**, 12, Place des Abattoirs - 13 015 Marseille, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie TRABUCCO,

Ci-après dénommée l'AG CNAM,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Face à la situation économique et sociale qui n'épargne pas le Pays d'Aix, des dispositifs originaux doivent être mis en œuvre pour favoriser l'emploi et l'insertion. Ces dispositifs doivent s'adapter à la particularité du tissu économique du territoire.

Les entreprises locales rencontrent d'importantes difficultés pour recruter les compétences dont elles ont besoin. La formation est une des réponses majeures à apporter pour mieux répondre aux besoins des entreprises, accroître la performance de la main d'œuvre et faciliter la création d'emplois durables.

Afin de mieux répondre aux évolutions techniques de notre époque et faciliter l'adaptation aux nouveaux outils et process de production, toute personne, tout au long de la vie, à différentes étapes de sa carrière professionnelle, doit pouvoir enrichir ses propres

compétences et en acquérir de nouvelles en favorisant l'accès des salariés à d'autres champs professionnels.

Dans son Plan d'Aménagement et de Développement Durable - PADD, à partir d'un diagnostic précis, la CPA a fixé ses objectifs en matière de soutien à l'activité économique et à l'emploi pour les prochaines années. Il fixe un rythme de création de 2000 emplois par an. Convaincue de la nécessité de développer tout mode de formation pour servir l'économie locale, la CPA a fixé un cap concernant l'enseignement supérieur sur le territoire notamment en participant de façon très significative à l'opération Campus d'Aix-en-Provence et aux CPER successifs notamment au Contrat de Plan 2015-2020 au côté de la Ville d'Aix.

Le nouveau cadre législatif entré en vigueur avec la loi du n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la *Formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale*, impacte de façon très sensible les obligations des entreprises, ainsi que la collecte des financements confiée aux OPCA et leur répartition. Cette loi ne sera pas sans incidence sur le fonctionnement des organismes de formation et les pratiques.

Pour mettre en œuvre des actions destinées à répondre à ses objectifs, la Communauté du Pays d'Aix a choisi de s'appuyer sur l'extraordinaire richesse des établissements de formation de son territoire. Parmi ceux-ci le Conservatoire national des arts et métiers – CNAM présent depuis plus de 40 ans sur Aix, occupe une place de premier rang auprès des entreprises grâce à son histoire de plus de deux siècles, ses valeurs et son rayonnement nationalement reconnus. Le CNAM reste un établissement public de référence dans le domaine de la promotion sociale supérieure, avec des valeurs fortes axées sur la reconnaissance du mérite et l'égalité des chances.

Le CNAM, en pleine mutation, souhaite amplifier ses actions sur le Pays d'Aix pour mieux correspondre aux besoins et optimiser les compétences et savoir-faire des entreprises locales autour des trois axes principaux :

- la formation professionnelle tout au long de la vie
- la recherche technologique et l'innovation
- la diffusion de la culture scientifique et technique.

Le CNAM en région PACA, qui accueille près de 2000 élèves de tous âges représentant 150000 heures stagiaires, déploie une offre de formations très diversifiée avec près de 70 certifications retenues dans un "catalogue" national disponible de plus de 400 formations à la fois techniques, scientifiques et dans les domaines de la gestion, la comptabilité et du management.

Parmi ces formations aujourd'hui déployées sur la région PACA, plusieurs actions importantes font référence au titre de la promotion sociale (accès à un niveau de qualification supérieur en cours de carrière) ; la formation continue au service des entreprises pour accompagner leur modernisation, le développement des TPE, l'alternance, la promotion sociale des jeunes et la diffusion de la culture scientifique (participation à des événements de promotion des sciences et technologies).

La convergence des objectifs poursuivis par les deux parties conduit à développer dans le cadre d'un partenariat privilégié un programme d'actions en commun qui fait l'objet de la présente convention cadre 2016-2018 sous le titre « Actions et développement du CNAM en Pays d'Aix »

Article 1 OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention cadre a pour objet de définir le contenu et les modalités de partenariat entre la CPA et l'AG CNAM et de définir les conditions de mise en œuvre du programme d'actions menées conjointement par les deux parties entre 2016 et 2018.

Article 2 DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention cadre est conclue pour une durée de 3 ans et s'exécute dans le respect du principe de l'annualité budgétaire. Elle prend effet à la signature et prendra fin le 31 décembre 2018 ou par résiliation de l'une des deux parties dans les conditions énoncées ci-après Article 7

Article 3 ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Article 3.1 L'AG CNAM s'engage à :

- Déployer une nouvelle offre de formation et de service, parmi l'offre CNAM, adaptée aux besoins des entreprises et individus du Pays d'Aix :
- Développer l'usage du dispositif ARDAN – Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles - au bénéfice des TPE du Pays d'Aix.
- Développer une culture de l'entrepreneuriat et le désir d'entreprendre en déployant les outils de positionnement expérimentés du CNAM.
- Soutenir l'élévation en compétences des actifs par la promotion sociale et le passage cadre via la création d'une antenne CNAM au plus près des salariés de la zone d'activités d'Aix-en-Provence.
- Développer de nouvelles formations visant à soutenir les filières d'excellence du territoire (Numérique, énergie, etc.).
- Préfigurer un « pôle alternance du Pays d'Aix » en implantant une antenne CNAM au sein du CFA du Pays d'Aix.
- Créer des formations en alternance dans 2 des 3 filières métiers du CFA du Pays d'Aix.

Article 3.2 La CPA s'engage à :

- Faciliter le redéploiement du CNAM sur le Pays d'Aix en aidant à une nouvelle implantation de ses bureaux et salles de cours dans la zone d'activités d'Aix-en-Provence à proximité des entreprises et du futur CFA du Pays d'Aix.
- Mobiliser le monde économique, les entreprises et les artisans en contribuant à la prospection et la promotion des actions menées au titre du partenariat
- Aider à la mobilisation des acteurs de l'emploi du territoire (notamment dans le cadre du contrat de ville communautaire)
- Faciliter la création de manifestations et d'événements relais permettant de rapprocher les entreprises et les inciter à mieux bénéficier des dispositifs.

La CPA se dote au sein du Département Enseignement Emploi Santé, d'une mission chargée d'aider à la mise en œuvre et le suivi de la convention et plus particulièrement travailler à la promotion des actions partenariales (communication, promotion, évaluation...).

Article 4 PLAN DE FINANCEMENT ANNUEL

Le plan de financement porte exclusivement sur les nouveaux moyens qui seront mobilisés par l'AG CNAM et la CPA pour atteindre les objectifs partagés et détaillés dans la présente convention.

Les nouvelles actions de formation qui seront déployées en réponse aux objectifs de développement de la CPA, seront financées dans le cadre commun de la formation professionnelle et des aides régionales.

Le coût de référence de l'opération ne peut excéder 300 000 € par an. Pour l'année 2016, il s'établit à 230 300 €. Il se répartit comme suit :

Activités	Valorisation	Interventions	
		AG CNAM	CPA
Personnels	165 800 €	82 800 €	83 000 €
Charges externes	63 500 €	31 350 €	32 150 €
Autres	1 000 €	1 000 €	
TOTAL	230 300 €	115 150 €	115 150 €

Article 5 DISPOSITIONS FINANCIÈRES

La Communauté du Pays d'Aix participe au financement de ce partenariat par le versement d'une subvention annuelle.

Chaque année avant le 30 avril, l'AG CNAM transmettra à la CPA – Mission Enseignement supérieur et Recherche - sa demande de subvention complétée de toutes les pièces administratives et budgétaires requises dans le dossier de demande de subvention type fourni par la Communauté du Pays d'Aix.

D'un principe général, la CPA et l'AG CNAM financent à parts égales le coût du partenariat. Les dépenses ne pourront excéder, pour chaque établissement, cent cinquante mille euros (150.000 euros) par an soit quatre cent cinquante mille euros (450 000 €) pour toute la durée de la convention cadre.

Pour l'année 2016, le coût de l'opération s'élève à cent quinze mille cent cinquante euros (115 150 euros) pour chaque établissement. Sont pris en compte dans le coût global toutes les dépenses directes et indirectes comprenant la part des rémunérations des agents affectés à l'exécution de la convention, telle que précisée dans chacune des fiches actions annexées.

Le versement de la subvention de la CPA s'effectuera en deux fois chaque année

- 70% à la notification de la délibération de versement
- 30% au terme de l'année considérée sur présentation du rapport moral et financier comprenant un récapitulatif précis des dépenses certifié conforme par le Commissaire aux comptes et signé par le Président de l'AG CNAM PACA

En cas de dépenses réelles inférieures au montant prévisionnel annoncé ou en cas d'actions abandonnées ou partiellement réalisées, la règle du prorata s'appliquera pour le versement de la subvention de la CPA à l'AG CNAM.

En cas de contrôle, l'AG CNAM s'engage à fournir tous les justificatifs relatifs au projet.

Le versement de la subvention s'effectuera auprès du CNAM via :

Banque : BNP Paribas.

Titulaire du compte AG CNAM DE PACA

Domiciliation : Méditerranée Ouest Entreprises (02478)

RIB : 30004 00642 00010237273 57

IBAN : FR76 3000 4006 4200 0102 3727 357

BIC : BNPAFRPPMED

Article 6 COMMUNICATION ET PROMOTION

Les deux parties s'engagent à faire la promotion des actions associées à la présente convention cadre pour faciliter la plus grande participation des publics ciblés.

L'AG CNAM s'engage à mentionner dans tous les documents et signalétique et sur les sites internet le partenariat et le concours financier de la Communauté du Pays d'Aix par tout moyen approprié notamment en apposant le logo dans une taille appropriée pour valoriser les financements apportés par la CPA.

Les documents de communication et destinés à la presse devront être validés avant publication par les directions de communication respectives des deux parties.

La Communauté du Pays d'Aix prendra en charge financièrement un moment protocolaire au moment de la signature de la convention cadre avec l'appui de l'AG CNAM pour l'organisation de l'événement.

Article 7 ÉVALUATION ANNUELLE ET FINALE

Les parties conviennent de mettre en place au démarrage des actions des indicateurs de résultats pertinents propices à évaluer l'atteinte des objectifs.

A la fin de chaque année, au cours du 1^{er} trimestre, l'AG CNAM établira un rapport moral et financier détaillant les résultats et annonçant les actions pour l'année suivante. Au terme de la convention au cours du 1^{er} semestre de l'année 2019, un rapport d'évaluation complet sera fourni à la CPA

ARTICLE 8 RÉSILIATION ET LITIGES

Au cours de la convention, les parties signataires peuvent résilier à tout moment la convention par courrier recommandé avec accusé réception avec préavis de six mois minimum permettant à toute action engagée d'être menée à terme par les parties signataires de la convention.

Les éventuels litiges nés de l'application de la présente convention feront de préférence l'objet d'une solution amiable entre les parties. Si aucun accord amiable n'est trouvé, les parties conviennent de porter leur différend devant la juridiction compétente.

ARTICLE 9 LISTE DES ANNEXES

- le Projet de développement du Conservatoire national des arts et métiers sur le territoire du Pays d'Aix – Programme 2016-2018
- l'offre de formations 2015-2016 du CNAM en Région PACA
- la convention spécifique de partenariat concernant le titre d'Assistant de gestion entre l'AG CNAM et le CFA du Pays d'Aix
- Budget prévisionnel 2016 de l'action

Fait à Aix-en-Provence, le
en trois exemplaires

Le Président de l'Association de
gestion du Conservatoire National
des Arts et Métiers en Paca

Monsieur Jean-Marie Trabucco

Le Président de la Communauté du
Pays d'Aix

Madame Maryse Joissains Masini
Dûment habilitée par la
délibération du Bureau
Communautaire n°

CONVENTION DE PARTENARIAT TITRE ASSISTANT DE GESTION

Entre

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix,
désignée ci-après « **CFA du Pays d'Aix** » dans la présente
convention

7, rue du Château de l'Horloge
13090 AIX EN PROVENCE

Représenté par Maryse JOISSAINS-MASINI

Président de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix

D'une part

et

**L'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et
Métiers (AGCNAM) en Provence Alpes Côtes d'Azur,** ci-après
désignée CNAM EN PACA dans la présente convention.

12, Place des Abattoirs - 13015 MARSEILLE.

Représentée par Jean-Marie TRABUCCO,

Président

D'autre part,

Préambule

La formation professionnelle qualifiante des jeunes par l'alternance est une voie performante de formation dans l'enseignement supérieur. Elle permet d'allier niveau de qualification élevé et insertion professionnelle rapide et durable. Les clés du succès de ce dispositif de formation résident dans la capacité des établissements à faire se rencontrer besoins des entreprises et offres de formation.

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un établissement en réseau dont le siège est à Paris, placé sous tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il est composé de 28 centres régionaux coordonnant les activités de plus de 150 centres d'enseignement sur le territoire national. L'AGCNAM Paca,

Association de gestion du Cnam en Paca met en œuvre les missions du CNAM en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le CFA du Pays d'Aix est un établissement public de formation professionnelle, intégré à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix. Il accomplit une mission de formation professionnelle par apprentissage pour tous les jeunes de 15 à 25 ans et par contrat de professionnalisation. Proposant douze métiers des services, du commerce, de l'artisanat et de la restauration, il accueille chaque année entre 850 et 1000 apprentis venus principalement du bassin d'emploi du Pays d'Aix et plus largement de toute la région PACA. Partenaire des entreprises du Pays d'Aix et centre d'examen agréé par l'Education Nationale, il contribue à l'emploi des jeunes grâce à des taux de réussite supérieurs à 80 % pour environ 300 jeunes par an.

Le métier d'Attaché commercial constitue l'un des 40 métiers en tension (13ème position) sur le territoire de la CPA selon la dernière enquête des besoins de main d'œuvre (Pôle emploi 2015). Au-delà de ce besoin des entreprises, des jeunes de la filière commerciale du CFA du Pays d'Aix souhaitent poursuivre leurs études et accéder à l'enseignement professionnel supérieur.

Pour répondre à ces besoins, le Cnam en Paca et le CFA du Pays d'Aix désirent mettre en commun leurs compétences. Ils poursuivent l'objectif de proposer ensemble, dès la rentrée 2016, une formation d'Assistant de Gestion – Attaché commercial dans le cadre de la formation professionnelle continue (contrats de professionnalisation) et d'engager le processus leur permettant à l'échéance de 2 ans, de proposer ce même titre dans le cadre de la formation initiale par apprentissage.

VU la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, notamment son article 43,

VU le décret n° 89-108 du 20 février 1989 relatif aux Centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers,

VU l'arrêté ministériel du 11 mars 1992 portant approbation des dispositions du règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers relatives aux Centres associés régionaux,

VU le décret n°2009-1421 du 19 novembre 2009, modifiant le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

VU la convention cadre de partenariat du XXXXX établie entre la Communauté du Pays d'Aix et le Cnam en Paca fixant les objectifs du Cnam pour la période XXX et le soutien de la CPA.

VU le Code du Travail Partie 6, Livre II, Titre Ier (relatif à la création et la gestion des CFA).

VU la délibération 2003-A054 du 28 mars 2003 prise en conseil de la Communauté du Pays d'Aix (relative à la prise de compétence de la Communauté du Pays d'Aix sur le CFA du Pays d'Aix).

VU la convention quinquennale portant création des centres de formation et des sections d'apprentissage pour la période 2012-2016 entre la Région PACA et la CPA et notamment son chapitre II-3 (relatif à l'autorisation de développer des formations hors convention).

Article 1 – Objet de la convention et définition de la formation partenariale

La présente convention s'attache à présenter les dispositions jugées nécessaires pour assurer une efficace coopération entre le CFA du Pays d'Aix représenté par son président et le Cnam en Paca représenté par son Président dans la mise en œuvre de la formation suivante :

Assistant de gestion –Attaché commercial

Habilitation : Arrêté du 19 novembre 2013 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2013. Enregistré pour 5 ans.

Objectifs de la formation : Permettre, grâce à la maîtrise des connaissances, méthodes et outils fondamentaux de la gestion, l'acquisition de l'autonomie technique dans les fonctions courantes relevant principalement de la comptabilité, de la gestion administrative et de la gestion commerciale.

L'Assistant de gestion est capable de :

- présenter l'entreprise et ses produits, adapter son discours à des interlocuteurs variés,
- rechercher, enregistrer et présenter des données comptables, financières, techniques ou marketing,
- participer aux réunions de diagnostics de besoin en service ou produit de différents publics,
- élaborer des outils et des documents techniques en appui des projets de leur département ou de leur service,
- prendre, en délégation de responsabilité, une partie du développement de projets, de produits ou de services en lien avec ses compétences en gestion,
- travailler dans des équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles,
- assurer le suivi technique et commercial des dossiers qui lui sont confiés et en rendre compte.

L'Assistant(e) de gestion peut occuper les emplois suivants :

- Assistant(e) de gestion comptable et financière
- Chargé(e) d'administration des ventes et de gestion commerciale
- Assistant(e) en gestion des ressources humaines

La mission de l'attaché commercial consiste à vendre des services ou des produits, augmenter le chiffre d'affaires et assurer le lien entre l'entreprise et sa clientèle. Il peut conseiller les clients si les produits sont techniques, expliquer et convaincre des avantages de ses produits et services par rapport à la concurrence, négocier des prix selon les attributions dévolues à sa mission, chercher de nouveaux marchés. Il doit assurer le suivi et la fidélisation de la clientèle, la bonne réception des commandes et de la satisfaction des clients.

Centrées sur la relation client, les activités de l'attaché commercial se déclinent essentiellement de la manière suivante :

- Écouter le client : la première qualité de l'attaché commercial est de connaître les besoins de ses interlocuteurs afin de répondre à leurs attentes.
- Planifier son action commerciale : tenir à jour la liste de ses clients, enrichir son fichier de prospects, connaître la situation des marchés en menant une veille permanente grâce aux journaux spécialisés.
- Utiliser le téléphone, le mail, pour préparer et planifier ses rendez-vous et ses déplacements en clientèle.
- Rencontrer ses clients sur le terrain, démarcher des prospects : les déplacements constituent une part importante de son temps de travail.
- Faire le point régulièrement avec sa hiérarchie, évaluer ses résultats en fonction de ses objectifs.

Article 2 – Désignation des Responsables dans la formation

Intitulé de la formation : **Assistant de gestion – Attaché commercial**

Le Cnam désigne :

1. un enseignant référent, Responsable national de la certification, en la personne du Professeur Frédérique EVEN-HORELLOU
2. un Responsable alternance, pilote du recrutement et de l'animation pédagogique tutorale, en la personne de M Dominique GODARD.
3. une Assistante de formation pour la formation, en la personne de Mme Solenne COMPOINT.
4. Un Assistant comptabilité client, en charge de l'établissement des contrats et de la facturation, en la personne de Cédric ABISDID.
5. Une Responsable communication en charge de l'élaboration des supports de communication, en la personne de Sylvie PINTURIER.

Le CFA du Pays d'Aix désigne :

1. une Directrice pédagogique, coordonnatrice de section en la personne de Mme Colette SIMOULIN.
2. Un Directeur du Pôle entreprises / apprentis, coordonnateur de la fonction commerciale et de l'alternance côté CFA du Pays d'Aix, en la personne de Christophe MADDALENA
3. une Coordinatrice Pôle entreprises-apprentis, en la personne de Catherine STOCKER

Les missions de chaque responsable sont décrites dans les articles qui suivent.

Article 3 – Communication - promotion

Le CFA du Pays d'Aix et le Cnam en Paca se concertent lors de l'élaboration de leurs outils commerciaux. Le CFA du Pays d'Aix et le Cnam en Paca inscrivent dans leurs outils de communication respectifs (catalogues, fiches produits, site Web, etc.) la formation référencée dans l'article 1^{er} et en assurent la promotion selon leurs propres processus. Tous ces documents sont construits par chaque établissement dans le respect de ses propres standards (charte graphique). Catalogues et brochures produits font référence au partenariat par l'intermédiaire du logo du partenaire. La Responsable communication du Cnam en Paca conçoit et réalise la brochure produit, support commercial de la formation. Echéance : Novembre.

Le Responsable de l'alternance, en lien étroit avec le Directeur Pôle entreprises / apprentis, coordonne pour les 2 partenaires, les actions de promotion de la formation. Il établit une liste des salons et manifestations incontournables pour la promotion de la formation. Il établit la liste des établissements scolaires d'origine des candidats comme des entreprises partenaires à prospector. Il définit un plan de communication auquel les 2 établissements prennent part. Le Responsable de l'alternance côté Cnam et le Directeur Pôle entreprises / apprentis côté CFA du Pays d'Aix, identifient et encadrent les personnels qui participeront aux manifestations, rencontres d'établissements et JPO organisées sur les sites de formation comme chez les partenaires de l'Accueil Information Orientation. Echéance : Novembre

De plus, chaque établissement assure la promotion de la formation lors des visites de prospection qu'il effectue dans les établissements scolaires d'origine de ses candidats comme dans les entreprises.

Article 4 – Sélection des candidats par les partenaires

Les conditions d'admission des candidats (pré requis, tests de sélection, guide d'entretien) sont définies et fournies par le Cnam en Paca. La sélection académique des candidats s'appuie sur le dépôt d'un dossier de candidature et une série d'épreuves. La Responsable communication conçoit et réalise le dossier d'inscription, support d'inscription unique pour les partenaires. Echéance : décembre. Chaque candidat qui désire s'inscrire à une formation doit remplir un dossier d'inscription. Les candidats remettent leur dossier d'inscription complété des pièces attendues, indifféremment au CFA du Pays d'Aix ou au Cnam en Paca. Les dossiers d'inscription sont centralisés par le Responsable de l'alternance au Cnam pour la préparation et la tenue des Commissions d'admissibilité.

Le Responsable de l'alternance, en lien avec le Directeur Pôle entreprises / apprentis, fixe le calendrier des journées de sélection et des Commissions d'admissibilité. Il en informe les partenaires pour diffusion sur leurs outils de communication. Les sélections se déroulent à Aix-en-Provence, sur le site du CFA du Pays d'Aix ou sur le site du Cnam. L'Assistante de formation assure la logistique nécessaire aux convocations des candidats, réservation des salles, passage des tests.

La sélection des candidats s'appuie sur une série de tests écrits (compréhension, expression, culture commerciale) et un entretien individuel destiné à évaluer la motivation pour le métier visé et pour l'alternance. Le Responsable de l'alternance fournit les épreuves conçues par le Cnam et la grille d'entretien. Le Cnam en Paca assure la mise en ligne des épreuves et leur correction.

L'entretien individuel est mené en commun par les deux établissements (sauf « cas urgents » ci-après) et se déroule devant un jury, composé à minima, du Responsable de l'alternance (ou de son représentant) et du Directeur Pôle entreprises / apprentis (ou de son représentant) ou de la Directrice pédagogique (ou de son représentant).

Dans certains cas urgents (candidat isolé géographiquement, demande expresse d'une entreprise, absence de journée de sélection dans un délai court), une épreuve de sélection individuelle peut être organisée par l'un des partenaires sans intervention de l'autre.

L'admission des candidats est prononcée par une Commission d'admissibilité. Cette dernière comprend, à minima, le Directeur régional du Cnam en Paca ou son représentant, le Directeur du CFA du Pays d'Aix ou son représentant, le Responsable de l'alternance, le Directeur Pôle entreprise / apprentis et la Directrice pédagogique.

La Commission d'admissibilité est présidée par le Directeur du Cnam en Paca qui la convoque. Les candidats dont la commission estime qu'ils présentent des chances raisonnables de succès sont déclarés admissibles et inscrits en liste d'admissibilité (liste non ordonnée). Le Responsable de l'alternance et l'Assistante de formation

informent les candidats des résultats d'admissibilité par courrier sur papier à entête portant les 2 logos des partenaires.

Article 5 – Recrutement des candidats par les entreprises

Les candidats ne sont déclarés recrutés qu'après conclusion d'un contrat de travail (Cf. Article 6). Seuls les candidats admissibles (donc inscrits en liste d'admissibilité) sont présentés aux entreprises ayant déclaré leur intention de recruter.

Le Responsable de l'alternance pilote le processus de recrutement par les entreprises et le placement des jeunes en entreprise, en lien étroit avec le Directeur Pôle entreprises / apprentis. Lorsqu'une entreprise le contacte ou lorsque le CFA du Pays d'Aix détecte un besoin d'entreprise, il coordonne sa réponse avec le Responsable de l'alternance qui présente à l'entreprise les candidats inscrits sur la liste d'admissibilité.

En parallèle de ce dispositif de présentation des candidats admissibles aux entreprises, tous les candidats recherchent individuellement une entreprise partenaire. Ils sont accompagnés dans leurs démarches par le Cnam en Paca, soit à titre individuel, soit à titre collectif (Modules d'Aide au Placement) dans le cadre d'ateliers d'aide au placement.

Tout candidat qui serait retenu par une entreprise après s'être présenté spontanément à elle, sans être inscrit sur les listes d'admissibilité doit déposer un dossier d'inscription et se conformer aux règles d'admissibilité définies à l'article 4.

Tout poste en entreprise fait l'objet d'une validation pédagogique par le Responsable de l'alternance et le Directeur Pôle entreprises / apprentis ou la Directrice pédagogique avant la conclusion d'un contrat de travail. Pour ce faire, le Responsable de l'alternance formalise des fiches « Place en entreprise » qu'il leur transmet. Les modalités de la prise en charge financière de la formation par l'entreprise ou par l'OPCA dont elle dépend sont définies conjointement par le Cnam en Paca et le CFA du Pays d'Aix.

Tout candidat recruté par une entreprise est définitivement inscrit dès lors que l'effectif maximal de la section n'est pas dépassé. Les candidats n'ayant pas signé de contrat de travail ne sont autorisés à suivre les formations que dans les limites fixées par le code du travail.

D'autres publics que les jeunes en alternance peuvent, avec l'accord des deux partenaires, intégrer la formation (adultes salariés ou demandeurs d'emplois).

Article 6 – Conclusion administrative des contrats de professionnalisation

La formation proposée par les partenaires peut être suivie dans le cadre du contrat de professionnalisation ou d'autres dispositifs de la formation professionnelle continue (CIF, période de professionnalisation ou dispositif pour une personne en recherche d'emploi).

La phase de signature et de suivi des contrats de professionnalisation est assurée par l'Assistant comptabilité client du Cnam en Paca (convention, facturation, suivi de règlement). Le Cnam en Paca perçoit la participation des entreprises aux frais de formation des alternants.

Article 7 – Organisation des enseignements et calendrier de l'alternance

Le Responsable de l'alternance et le Directeur Pôle entreprises / apprentis élaborent ensemble le calendrier de l'alternance. La formation se déroule sur 2 ans. Les contrats sont conclus de mi-septembre N à mi-septembre N+2 pour une durée de 24 mois.

Parallèlement, la Directrice pédagogique élabore le calendrier annuel des soutenances, rattrapages, examens, jurys, etc.

En collaboration avec l'Assistante de formation et la Coordinatrice Pôle entreprises-apprentis, la Directrice pédagogique assure la construction des emplois du temps prévisionnels. Pour ce faire, le Responsable de l'alternance et l'Assistante de formation fournissent le programme actualisé de la formation et les volumes horaires des modules rentrant dans la composition de formation. La Directrice pédagogique aidée de la Coordinatrice Pôle entreprises-apprentis, contacte alors les enseignants pour construire les emplois du temps. La Coordinatrice Pôle entreprises-apprentis diffuse ces emplois du temps auprès des enseignants et des élèves.

Les emplois du temps favoriseront une organisation des enseignements par modules ramassés sur un temps court et sur des ½ journées ou journées entières. Les enseignements se dérouleront principalement au CFA du Pays d'Aix et occasionnellement au centre Cnam d'Aix-en-Provence.

La Directrice pédagogique et la Coordinatrice Pôle entreprises-apprentis, assurent l'exécution des emplois du temps (gestion des modifications et suivi de l'exécution).

Des fiches de présence rassemblant les émargements des élèves sont relevées chaque ¼ de journée afin d'attester des heures d'enseignement dispensées et des heures stagiaires réellement suivies. Ces feuilles d'émargement sont gérées par chaque établissement en fonction du site d'enseignement. Elles sont centralisées au Cnam auprès de la Coordinatrice Pôle entreprises-apprentis, qui déclare les absences

aux entreprises. Une copie des feuilles d'émargement est remise au Cnam chaque mois pour facturation des entreprises.

Article 8 – Programme de formation et méthode pédagogique

Le Cnam, établissement certificateur de la formation référencée dans l'article 1^{er}, produit le programme de formation. Le Responsable de l'alternance pilote la conception d'un « livret de l'alternance » et d'un livret « Programme de formation » en lien avec le Directeur Pôle entreprises / apprentis et la Directrice pédagogique. Ces livrets sont réalisés par l'Assistante de formation.

Le premier document rassemble le règlement des études et une description du fonctionnement de la formation. Le second présente le programme détaillé des modules rentrant dans la composition de la formation. Ces livrets sont actualisés chaque année par le Responsable de l'alternance et l'Assistante de formation.

Les méthodes pédagogiques employées doivent s'appuyer sur l'expérience professionnelle acquise par les élèves en entreprise, à partir de laquelle il convient de construire les cadres de références théoriques. L'assimilation des connaissances et des savoir-faire est plus forte lorsqu'ils sont appréhendés dans le contexte de leur mise en application dans des situations réelles.

Article 9 – Recrutement et rémunération des intervenants

Les partenaires rechercheront à assurer chacun la moitié des heures d'enseignement de la formation. L'affectation d'un volume horaire d'enseignement à tout intervenant du CFA du Pays d'Aix ou du Cnam fera l'objet d'un accord préalable du Directeur d'établissement concerné.

Les modules d'enseignement à orientation métier sont dispensés exclusivement par des intervenants professionnels. Ces derniers pouvant partager leur expérience professionnelle, ils garantissent l'ancrage des formations dans la pratique du métier. Les modules généraux seront systématiquement dispensés par des binômes enseignant académique – intervenant professionnel.

La constitution de l'équipe enseignante pour les formations relève de la Directrice pédagogique. Cette équipe rassemblera prioritairement des intervenants permanents du CFA du Pays d'Aix et du Cnam en Paca selon les compétences nécessaires. Les intervenants vacataires qui viendront compléter les équipes d'intervenants permanents seront recrutés contractuellement par l'établissement en charge d'assurer le module d'enseignement considéré (soit par le Cnam en Paca soit par le CFA du Pays d'Aix).

Tous les intervenants seront présentés à l'agrément au Cnam national par le Cnam en Paca au plus tard, un mois avant leur première intervention. Ces agréments sont indispensables pour participer à la préparation d'un titre ou d'un diplôme du Cnam. Ils sont préparés par la Directrice pédagogique avec les intervenants et nécessitent un travail sur leur plan de cours. Ils sont réalisés par l'Assistante de formation.

Le CFA du Pays d'Aix et le Cnam en Paca rémunèrent directement les intervenants (permanents et vacataires) dont ils ont la charge au taux horaire arrêté en annexe 1. Ce taux est défini conjointement par le CFA du Pays d'Aix et le Cnam en Paca chaque année avant le 1er juillet. Les frais de déplacement des intervenants ne sont pas indemnisés.

Article 10 – Coordination pédagogique de l'équipe enseignante

La coordination pédagogique de l'équipe enseignante est réalisée par la Directrice pédagogique conjointement avec le Responsable de l'alternance.

3 réunions pédagogiques au moins sont animées chaque année, selon un calendrier arrêté conjointement, afin d'assurer une bonne cohésion et concertation de toute l'équipe enseignante.

- Réunion de pré rentrée : intégration des nouveaux enseignants, désignation des tuteurs académiques, fonctionnement tutorial, bilan de l'année écoulée, pistes d'amélioration.
- Février – mars : Bilan du premier semestre. Coordination des enseignements.
- Juin – Juillet : Bilan de l'année et jury de validation des résultats. Retour d'expérience de l'année. Evolutions des programmes.

La Directrice pédagogique aidée de l'Assistante de formation organise, convoque (sur papier à entête portant les logos des deux partenaires) et co-anime avec le Responsable de l'alternance ces réunions pédagogiques auxquelles sont conviés tous les intervenants.

Article 11 – Evaluation

La délivrance du titre Cnam décrit à l'article 1 exige que les élèves obtiennent l'ensemble des UE constituant le diplôme et justifient d'une expérience professionnelle de 2 ans au niveau correspondant au diplôme préparé (niveau III).

Le « livret de l'alternance » produit par le Cnam explicite le règlement des études applicable à la formation.

Les UE composant la formation sont évaluées par la combinaison d'un contrôle continu et d'une épreuve de fin de module. Ce contrôle continu vise à encourager un travail régulier des élèves. Les examens de contrôle continu ont lieu sur le lieu d'enseignement (le CFA du Pays d'Aix ou le Cnam en Paca – site d'Aix-en-Provence). Les examens de fin de module ont lieu au Cnam en Paca – site d'Aix-en-Provence. Le contrôle continu est comptabilisé pour 40% de la note finale de l'UE. L'épreuve de fin de module pour 60%. Les épreuves de fin de modules sont rassemblées lors d'une semaine d'examens en fin de semestre (février et juin).

Deux sessions d'examen sont organisées pour chaque UE. L'élève qui n'a pas obtenu 10/20 à la première session (moyenne pondérée du contrôle continu et de l'épreuve de fin de module) est déclaré ajourné. Il doit se présenter à la deuxième session (épreuve de fin de module seulement). La note finale de deuxième session est constituée de la seule note obtenue à l'épreuve de fin de module de deuxième session (pas de comptabilisation du contrôle continu). Toutes les épreuves sont obligatoires.

Dans certains cas particuliers, le dispositif d'évaluation précédent est remplacé par une soutenance orale (cas des diagnostics externe, interne, etc.).

Les modalités d'évaluation peuvent différer d'une UE à l'autre (durée, type d'épreuve). Le livret « Programme de formation » précise les modalités d'évaluation de chaque UE. Les sujets d'examen sont proposés par les intervenants à la Directrice pédagogique qui les soumet à agrément national par l'intermédiaire de l'Assistante de formation. Chaque intervenant propose un sujet d'examen de 1^{ère} session et un sujet de 2^{ème} session qui doivent préalablement faire l'objet d'un agrément national. Pour cela, les projets de sujets et les corrigés associés sont soumis à l'agrément du CNAM au moins un mois avant le déroulement de l'épreuve.

Chaque intervenant assure la correction de ses copies d'examen.

Les examens sont organisés conformément au règlement des études du Cnam (copies cachetées, etc.).

Les coefficients des différentes unités d'enseignement rentrant dans la composition des diplômes sont précisés dans le livret de l'alternance.

Les copies d'examen sont remises à l'enseignant par l'établissement où se sont déroulés les examens. Les copies corrigées et le PV de résultat signé par l'enseignant sont ensuite transmis à l'Assistante de formation qui en assure la saisie et l'archivage.

Chaque semestre, un jury présidé par un enseignant de l'établissement public se tiendra à Paris pour homogénéiser les résultats avant leur proclamation. Tant que ce

jury ne s'est pas réuni, les notes sont publiées à titre informatif et portent la mention « sous réserve de validation par le jury annuel ».

Les bulletins de note porteront les logos des deux partenaires. Ils sont réalisés chaque semestre par l'Assistante de formation qui les remettra aux élèves.

Article 12 – Tutorat : Désignation des tuteurs académiques, réunion tutorale.

Le Cnam en Paca et le CFA du Pays d'Aix assurent ensemble la relation pédagogique avec les entreprises.

Chaque élève se voit désigner un tuteur académique choisi au sein de l'équipe pédagogique. Dans le mois qui suit le début des formations, le Responsable de l'alternance et le Directeur Pôle entreprises / apprentis établissent la liste des tuteurs académiques à partir des descriptifs de postes en entreprise. Les tuteurs sont choisis prioritairement parmi les personnels permanents du Cnam et du CFA du Pays d'Aix. Toute désignation d'un personnel du CFA du Pays d'Aix se fera après accord préalable de la Responsable pédagogique et du Directeur de l'établissement. Le Responsable de l'alternance et le Directeur Pôle entreprises / apprentis informent les intervenants de leur désignation et leur diffuse le(s) descriptif(s) du (des) poste(s) en entreprise(s) occupé(s). Ils informent de cette désignation les tuteurs en entreprise et les élèves sur papier à entête portant les logos des deux partenaires.

Les tuteurs académiques et en entreprise reçoivent une information sur la formations (programme, modalités d'évaluation, etc.) et l'organisation de l'alternance, par l'intermédiaire d'une réunion tutorale qui se tient dans les 2 premiers mois qui suivent le début des cours. Cette réunion permet aussi de valider que les activités professionnelles confiées aux jeunes sont conformes aux missions d'apprentissage validées avant l'entrée en formation et leur adéquation avec les exigences de la formation. Le Responsable de l'alternance et le Directeur Pôle entreprises / apprentis organisent, convoquent sur un papier à entête portant les logos des deux partenaires et co-animent avec la Directrice pédagogique cette réunion tutorale d'information à laquelle sont conviés tous les tuteurs en entreprise et académiques. Cette réunion marque la première rencontre entre les équipes tutorales autour des élèves. La présence des tuteurs académiques du CFA du Pays d'Aix et du CNAM en Paca est obligatoire à cette réunion.

Article 13 – Gestion de l'alternance : Visites en entreprise

Tuteurs académiques et en entreprise se rencontrent régulièrement à l'occasion de la réunion de tuteurs et des visites en entreprise effectuées par les tuteurs académiques. Ensemble, tuteurs en entreprise et académiques définissent et évaluent le travail confié à l'élève en entreprise. Ils suivent ensemble sa progression tant académique que professionnelle.

Les visites en entreprise sont au nombre de 2 par an et par élève. La première visite a lieu dans les trois mois qui suivent le début de la formation. La seconde visite a lieu au milieu du second semestre académique. Le cas échéant une troisième visite peut avoir lieu en cas de problème. Chaque visite fait l'objet d'un rapport pédagogique des tuteurs académiques.

Ces rapports de visite sont adressés au Responsable de l'alternance, au Directeur Pôle entreprises / apprentis et à la Directrice pédagogique pour information. Ils sont lus et traités par le Responsable de l'alternance et le Directeur Pôle entreprises / apprentis qui interviennent auprès du tuteur académique, de l'élève et de l'entreprise en cas de difficulté. L'ensemble de ces rapports permet d'attester du service fait.

Les tuteurs académiques participent aux 3 réunions pédagogiques annuelles ainsi qu'aux réunions de régulation de l'alternance qui se déroulent tous les 3 mois environ.

Le CFA du Pays d'Aix et le Cnam en Paca rémunèrent directement les tuteurs académiques dont ils ont la charge selon le forfait défini en annexe 1. Ce forfait est arrêté conjointement par le CFA du Pays d'Aix et le Cnam en Paca chaque année avant le 1er juillet.

Article 14 – Election des Délégués des élèves et concertation

La Directrice pédagogique organise l'élection des représentants des élèves chaque année lors de la rentrée.

Des réunions de concertation entre la Directrice pédagogique, le Responsable de l'alternance, le Directeur Pôle entreprises / apprentis et les Délégués des élèves ont lieu une fois par semestre. Elles sont organisées par la Directrice pédagogique.

Article 15 – Comité de pilotage

Un Comité de Pilotage chargé de suivre la mise en œuvre et l'évolution de la certification dispensée en partenariat par le CFA du Pays d'Aix et le Cnam en Paca est constitué des Chefs d'établissement de la Directrice pédagogique, Du Directeur Pôle entreprises / apprentis et du Responsable de l'alternance.

Deux réunions de concertation auront lieu chaque année selon le calendrier suivant : juillet et décembre.

Article 16 – Evaluation qualité

Le Cnam en Paca et le CFA du Pays d'Aix procèdent ensemble à l'évaluation qualité des enseignements et plus globalement à la qualité du dispositif (de la promotion des formations à l'emploi en fin de formation) notamment en mesurant la satisfaction des élèves et des entreprises.

Article 17 – Facturation collaboration CNAM – CFA du Pays d'Aix

Conformément à l'article 6, le Cnam en Paca perçoit les contributions des entreprises aux frais de formation.

Conformément aux articles 9 et 13, le Cnam en Paca et le CFA du Pays d'Aix rémunèrent leurs intervenants pour les actions de face à face pédagogique ou de tutorat selon les dispositions financières arrêtées en annexe 1.

Chaque année, le Cnam en Paca et le CFA du Pays d'Aix établissent ensemble le budget prévisionnel de la formation désignée à l'article 1^{er}. Ce budget prévisionnel ne présente que les recettes et les dépenses directes (enseignement, tutorat, location salles, fournitures pédagogiques) et permet d'évaluer la marge brute en fonction de l'effectif prévisionnel.

Lors des réunions du Comité de pilotage dont les dates sont définies à l'article 15, un point sur les recettes réelles perçues et sur les dépenses directes réalisées est effectué. Ces points permettent d'équilibrer les avances de trésorerie entre les établissements, puis de calculer, à l'issue de la formation, la marge brute réelle pour la formation. Cette marge brute est alors partagée à 50% pour chaque établissement et donne lieu à facturation du CFA du Pays d'Aix au Cnam en Paca. Cette marge brute permet de rémunérer les actions de commercialisation, de gestion administrative et de coordination pédagogique des deux établissements ainsi qu'une quote-part des frais fixes.

Toute candidature à la certification par la V.A.P. ou la V.E.S., entraînant une prestation d'accompagnement individuel particulière fera l'objet d'une tarification complémentaire de l'élève au profit du Cnam en Paca, respectivement, 390 € et 150 € (dans le cas d'inscription individuelle hors prise en charge entreprise ou OPCA).

Article 18 – Dispositions générales

Cette convention prendra effet à la date de la signature, pour une durée de un an. Elle pourra être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Elle sera reconduite tacitement, d'année en année, sauf dénonciation de l'un ou l'autre des contractants par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de trois mois.

Fait à Aix-en-Provence, le
en trois exemplaires

**Le Président de Association de
gestion CNAM en Région PACA**

Jean-Marie TRABUCCO

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays d'Aix**

Maryse JOISSAINS MASINI
dûment habilitée par la délibération du
Bureau Communautaire n°

ANNEXE 1 : ELEMENTS FINANCIERS

- Taux horaire enseignement :
 - ✓ Heure cours : 76 € TTC (54,28 € brut de l'heure + charges patronales)

L'heure d'enseignement est forfaitaire et comprend les temps de préparation, de face à face pédagogique, la préparation de deux sujets d'examen, la correction des copies et la participation aux réunions pédagogiques.

- Tutorat :
 - ✓ Forfait de 5h cours par élève encadré.
Ce forfait recouvre la réalisation de deux visites en entreprise dans l'année, la rédaction des rapports de visite, la participation à la réunion tutorale, la participation aux 3 réunions pédagogiques annuelles et aux deux réunions de coordination des tuteurs. Les frais de déplacement ne sont pas remboursés sauf pour une entreprise qui se situe à plus de 50 km du site d'enseignement. Le déplacement est alors remboursé selon le barème administratif. Le tuteur académique devra alors avoir l'accord de son établissement sur le choix du mode de transport. Le forfait est payé en fonction de la réalité du service fait.

- Taux horaire de location de salle : 7,5 € TTC
- Taux horaire pour les fournitures pédagogiques : 3,82 € TTC

BUDGET 2016-2017

ALTERNANTS		Taux Horaire	Nombre d'heures	CA GLOBAL
1		9,15 €	446	4 080,90 €
2		9,15 €	446	4 080,90 €
3		9,15 €	446	4 080,90 €
4		9,15 €	446	4 080,90 €
5		9,15 €	446	4 080,90 €
6		9,15 €	446	4 080,90 €
7		9,15 €	446	4 080,90 €
8		9,15 €	446	4 080,90 €
9		9,15 €	446	4 080,90 €
10		9,15 €	446	4 080,90 €
11		9,15 €	446	4 080,90 €
12		9,15 €	446	4 080,90 €
13		9,15 €	446	4 080,90 €
14		9,15 €	446	4 080,90 €
15		9,15 €	446	4 080,90 €
16		9,15 €	446	4 080,90 €
TOTAL			65 294,40 €	
CNAM - Charges directes				
Heures CNAM	223hx76€			16 948,00
Frais déplacement				1 000,00
Visites Tutorat				3 040,00
Déplacement Tutorat				960,00
Part salaire Resp alternance	8 jeunes 5h-76€			1 000,00
Part salaire développement commercial	8 jeunes 50km 2AR 0,6€			0,00
Part salaire Assistante formation				3 600,00
Part salaire Assistant comptabilité client				2 000,00
Communication - brochures				0,00
Heures examen	20 €/h			720,00
TOTAL CNAM				29 268,00
CFA Pays d'Aix - Charges directes				
Heures CFA	223hx76€			16 948,00
Frais déplacement				1 000,00
Visites Tutorat				3 040,00
Déplacement Tutorat				960,00
Part Salaire Directrice pédagogique	8 jeunes 5h-76€			1 000,00
Part Salaire Directeur Pôle entreprises / apprentis	8 jeunes 50km 2AR 0,6€			5 000,00
Part salaire Développeur apprentissage				2 000,00
TOTAL				30 948,00
Location Salles	7,5 x 446h			3 345,00
Fournitures pédagogiques	(3,82 x 442h)			1 688,44
Autres				5 033,44
TOTAL CFA Pays d'Aix				35 981,44
Communication/réception (50% CNAM et 50% CFA Pays d'Aix)				0
Total charges				65 249,44 €
MARGE BRUTE				44,96 €
Cnam 50%				22,48
CFA Pays d'Aix 50%				22,48
TOTAL CNAM				30 790,48
TOTAL CFA Pays d'Aix				37 503,92
Dans l'annexe financière :				
Heure cours : 76€				
Forfait tutorat : 5h à 76 € hors frais de déplacement				
Loc.salle, tx horaire : 7,5€				
Tx horaire Fournitures pédagogiques : 3,82 €				

Hypothèse : Durée max de la formation = 25% durée du contrat (limite ORCA FORCO), soit 446 h / an.

Hypothèse moitié cours assurés par le Cnam

Forfait pour équipe permanents

Hypothèse : moitié des jeunes suivis par Cnam (8 jeunes), Forfait 5h/élève

Hypothèse : jeunes situés à 50 km en moyenne.

Charge principalement financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

Charge financée dans le cadre de la convention Cnam-CFA

ANNEXE n°4 : Budget annuel – projet de développement du CNAM sur le territoire de la CPA

Ce budget présente le chiffrage des moyens nouveaux qui seront mobilisés par le Cnam et la Communauté du Pays d'Aix pour atteindre les objectifs partagés et détaillés dans la présente convention. Le soutien du Pays d'Aix constitue une aide à l'amorçage qui doit permettre au Cnam de réussir sa mutation et d'accélérer sa capacité à mobiliser les fonds des entreprises et des OPCA pour consolider son offre de service sur le territoire, la développer et l'autofinancer durablement. Les nouvelles actions de formation qui seront déployées en réponse aux objectifs de développement de la CPA seront financées dans le cadre commun de la formation professionnelle et des aides régionales.

Personnels : 165 800 €

Cette ligne rassemble les dépenses en personnels mobilisés pour mener les actions contractualisées. 70% de ce montant correspond à la création de deux postes, l'un dédié au développement des actions de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE, l'autre dédié à la l'ingénierie pédagogique de nouvelles actions de formation en soutien aux filières d'excellence et à leur commercialisation ainsi qu'à l'alternance. 15% de ce montant correspond aux actions de communication qui seront organisées pour mobiliser dirigeants de TPE, actifs et partenaires sur nos objectifs.

Charges externes : 63 500 €

- Frais de déplacement : 9 500 €
- Location locaux : 30 000 €
- *Cette ligne est basée sur une location de 100 m2 visant à accueillir 2 bureaux, 1 salle de réunion, 1 grande salle de cours / conférence, située au sein de la zone d'activités d'Aix en Provence, au prix du marché. Des solutions alternatives de partenariat/ hébergement seront recherchées et privilégiées pour réduire ce poste budgétaire.*
- Entretien, assurance : 4 000 €
- Frais divers : fournitures, téléphone, affranchissements : 3 000 €
- Communication – réception : 14 000 €
- Formation des personnels : 3 000 €

Autres : 1 000 €

Equipements : 1 000 €

Total budget annuel : 245 300 €

Répartition et valorisation annuelle des interventions

Activités	Valorisation	Interventions	
		Cnam	CPA
Personnels	165 800 €	82 800 €	83 000 €
Charges externes	63 500 €	31 350 €	32 150 €
Autres	1 000 €	1 000 €	
TOTAL	230 300 €	115 150 €	115 150 €

Budget – détail du chiffrage

Personnels : 165 800 €

- Création d'un poste de Développeur économique-entrepreneuriat : 58 000 €

Profil : Poste de cadre. Expérience de la création d'entreprise ou de l'accompagnement à la création de TPE. Connaissance des acteurs du développement économique.

Mission : Promouvoir le dispositif ARDAN auprès des dirigeants et promoteurs ARDAN. Prospector les entreprises. Co-organiser des évènements de promotion avec la CPA. Mobiliser les acteurs de l'emploi. Détecter des projets de développement dans des TPE et orienter les dirigeants vers les promoteurs. Mettre en œuvre les outils de positionnement pour l'entrepreneuriat du Cnam ; Explorer et déployer les dispositifs Cnam entrepreneur(s) avec la Fédésap, la CMA, etc.

Encadrement par le Responsable Développement économique du Cnam Paca : 10% ETP : 7 000 €

Création d'un poste de Développeur formation continue et alternance : 58 000 €

Profil : Poste de cadre. Expérience de la commercialisation de produits de formation et de l'ingénierie pédagogique.

Mission : Mobiliser les acteurs du financement de la formation professionnelle, les partenaires de l'emploi et les entreprises afin de maintenir une promotion sociale forte sur le territoire.

Commercialiser les formations créées pour soutenir les filières « numérique » et « énergie » mais aussi les formations en alternance créées avec le CFA du Pays d'Aix. Ecouter les besoins des entreprises et assurer l'ingénierie pédagogique pour construire une réponse formation.

Encadrement par le Responsable alternance du Cnam Paca : 10% ETP : 7 800 €

Siège Cnam : Support transfert produits nationaux – Assistance à commercialisation : 10 000 €.

Chargée de promotion / aide à la commercialisation : 50% ETP : 25 000 €

Mission : en lien avec les services de la Communauté du Pays d'Aix, organiser des évènements (conférences, cercle des entrepreneurs du futur, etc.) pour soutenir la dynamique entrepreneuriale sur le pôle d'activités et promouvoir l'offre de formation du Cnam.

Charges externes : 63 500 €

Frais de déplacement : 9 500 €

Les 2 Développeurs économique et formation continue/alternance consacreront la majeure partie de leur temps à rencontrer des Chefs d'entreprise, pour écouter leurs besoins et promouvoir l'offre de service et de formation. Les déplacements auront lieu sur le territoire de la CPA mais aussi en dehors, au siège du Cnam à Paris et dans d'autres régions, pour s'approprier les produits innovants expérimentés ailleurs - 5 déplacements France + 7000 km par an et par poste : 8 k€. A cela s'ajoute la prise en charge des déplacements de conférenciers pour les évènements de communication (1500 €).

Location locaux : 30 000 €

Cette ligne est basée sur une location de 100m2 visant à accueillir 2 bureaux, 1 salle de réunion, 1 grande salle de cours / conférence, située au sein de la zone d'activités d'Aix en Provence, au prix du marché. Des solutions alternatives de partenariat/ hébergement seront recherchées et privilégiées pour réduire ce poste budgétaire.

Entretien, assurance : 4 000 €

Frais divers : fournitures, téléphone, affranchissements : 3 000 €

Communication – réception : 14 000 €

Cette ligne correspond à la conception / réalisation de supports de communication (fiches produits) - 2 K€ ; frais de réception lors des évènements (petits déjeuners dirigeants ; conférences) - 8 évènements 6 k€; location stands sur des salons de l'alternance – participation 2 stands 6 k€ : 14 k€

Formation des personnels : 3 000 €

Cette ligne correspond à la formation des personnels recrutés dans la connaissance des filières d'excellence à soutenir, des outils commerciaux de prospection, notamment de web marketing, etc.

Autres : 1 000 €

Equipements : 1 000 €

Cette ligne correspond à l'amortissement des ordinateurs, licences et téléphone acquis pour chaque nouveau salarié.

Total budget annuel : 230 300 €

Répartition et valorisation annuelle détaillée des interventions

Activités	Valorisation	Interventions	
		Cnam	CPA*
Personnels	165 800 €	82 800 €	83 000 €
- Poste « Développeur économique »	58 000 €	58 000 €	
- Encadrement dev éco	7 000 €	7 000 €	
- Poste « Développeur alternance »	58 000 €		58 000 €
- Encadrement dev alternance	7 800 €	7 800 €	
- Support transfert produits	10 000 €	10 000 €	
- Communication	25 000 €		25 000 €
Charges externes	63 500 €	31 350 €	32 150 €
- Frais déplacement	9 500 €	9 500 €	
- Location locaux	30 000 €	10 000 €	20 000 €
- Entretien, assurance	4 000 €	4 000 €	
- Frais divers	3 000 €	3 000 €	
- Communication – réception	14 000 €	1 850 €	12 150 €
- Formation	3 000 €	3 000 €	
Autres	1 000 €	1 000 €	
- Equipements	1 000 €	1 000 €	
TOTAL	230 300 €	115 150 €	115 150 €

* L'intervention de la CPA au projet se répartit en 90 150 € sous forme de subvention et la mise à disposition d'un poste de Chargée de promotion / aide à la commercialisation valorisée à hauteur de 25 000€

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Approbation de la convention cadre 2016-2018 avec le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



04 NOV. 2015